

**BURKINA FASO**  
*Unité – Progrès – Justice*



**POLITIQUE SECTORIELLE**  
**Travail, emploi et protection sociale**  
**2018-2027**

Décembre 2017

## TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS .....	3
RESUME .....	4
<b>PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR.....</b>	<b>8</b>
<b>I.1.CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL.....</b>	<b>8</b>
<i>I.1.1.Contexte politique .....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.2.Contexte socio-économique .....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.3 Contexte culturel et religieux .....</i>	<i>9</i>
<b>I.2.CADRE ORGANISATIONNEL, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE.....</b>	<b>10</b>
<i>I.2.1.Cadre organisationnel et institutionnel.....</i>	<i>10</i>
<i>I.2.2.Cadre juridique .....</i>	<i>11</i>
<b>I.3 LES ACTEURS ET LEURS ROLES .....</b>	<b>12</b>
<b>I.4 EVALUATION DES RESSOURCES DU SECTEUR.....</b>	<b>13</b>
<i>I.4.1.Evaluation des ressources humaines.....</i>	<i>13</i>
<i>I.4.2.Evaluation des ressources financières et matérielles du secteur.....</i>	<i>14</i>
<b>I.5 BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES ANTERIEURES.....</b>	<b>15</b>
<b>I.6.LES GRANDS DEFIS A RELEVER .....</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE II : ELÉMENTS DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>19</b>
<b>II.1.LES FONDEMENTS .....</b>	<b>19</b>
<i>II.1.1.Au niveau international .....</i>	<i>19</i>
<i>II.1.2.Au niveau régional .....</i>	<i>19</i>
<i>II.1.3.Au niveau national .....</i>	<i>20</i>
<b>II.2.VISION.....</b>	<b>21</b>
<b>II.3.LES PRINCIPES DIRECTEURS .....</b>	<b>21</b>
<b>II.4.LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....</b>	<b>22</b>
<i>II.4.1.L'objectif global et les impacts attendus .....</i>	<i>22</i>
<i>II.4.2.Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets sectoriels attendus .....</i>	<i>23</i>
<b>PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION.....</b>	<b>37</b>
<b>III.1.DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>37</b>
<i>III.1.1.Le dispositif institutionnel de pilotage.....</i>	<i>37</i>
<i>III.1.2.Les instances .....</i>	<i>37</i>
<i>III.1.3.Les instruments de mise en œuvre.....</i>	<i>37</i>
<i>III.1.4.Les acteurs de mise en œuvre .....</i>	<i>38</i>
<b>III.2.LE SUIVI ET L'EVALUATION .....</b>	<b>39</b>
<i>III.2.1.Le mécanisme de suivi et d'évaluation .....</i>	<i>39</i>
<i>III.2.2.Les outils de suivi et d'évaluation.....</i>	<i>39</i>
<b>III.3.LE MECANISME DE FINANCEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>III.4.L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>41</b>

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

AMU	Assurance Maladie Universelle
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BIT	Bureau International du Travail
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CCT	Commission Consultative du Travail
CEFP	Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle
CEFPO	Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
CFPI	Centre de formation professionnelle et industrielle de Bobo
CFPR-Z	Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré
CIFRAFG	Centre d'Information, de Formation et de Recherche-Action sur la Femme et le Genre
CJEP	Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente
CMLS	Comité Ministériel de Lutte contre le Sida
CNEFP	Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSD/TEPS	Cadre Sectoriel de Dialogue « Travail, Emploi et Protection Sociale »
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DGAEF	Direction Générale de l'Autonomisation Economique de la Femme
DGEPEA	Direction Générale de l'Encadrement et de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGIPE	Direction Générale de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi
DGPFG	Direction Générale de la Promotion de la Famille et du Genre
DGPPF	Direction Générale de la Protection et de la Promotion de la Femme
DGPS	Direction générale de la protection sociale
DGSN	Direction Générale de la Solidarité Nationale
DGT	Direction Générale du Travail
DRH	Direction des Ressources Humaines
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MFPTPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MFSNF	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MJFIP	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles

MS	Ministère de la Sante
MTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OEV	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OST	Office de Santé des Travailleurs
PA/ISJD	Programme d'Appui à l'Insertion Socio-professionnelle des Jeunes Diplômés en fin de cycle des universités, écoles et instituts supérieurs
PIAF	Programme Intégré d'Autonomisation Economique de la Femme
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNG	Politique Nationale Genre
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNT	Politique Nationale du Travail
PPTD	Programme pays de Promotion du Travail Décent
PSD	Plan stratégique de développement
RAMU-BF	Régime d'Assurance Maladie Universelle au Burkina Faso
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SP/CNC	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification
SP/CNE	Secrétariat permanent du conseil national pour l'enfance
SP/COMUD/H	Secrétariat permanent du Conseil national multisectoriel pour la protection et promotion des droits des personnes handicapées
ST-AMU	Secrétariat technique de l'assurance maladie universelle
TIC	Technologie de l'information et de la communication

## AVANT PROPOS

Le gouvernement burkinabè, à travers l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, entend impulser une nouvelle dynamique de gouvernance qui prenne en compte les fortes attentes des populations exprimées lors de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Pour sa mise en œuvre, quatorze (14) secteurs de planification dont celui du Travail, emploi et protection sociale (TEPS) ont été définis. Ce secteur qui a pour Chef de file le Ministère en charge de l'emploi regroupe le Ministère en charge du travail, le Ministère en charge du genre et celui en charge de la santé.

Conformément aux orientations du PNDES, le secteur «Travail, emploi et protection sociale» doit disposer à l'instar des autres secteurs, d'une politique unique. Précédemment, les actions mises en œuvre par ce secteur relevaient de plusieurs documents de politique. Il s'agit de la Politique nationale du travail (2011-2020), le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso 2012-2015), la Politique nationale de l'emploi (PNE 2008), la Politique nationale de protection sociale (PNPS 2013-2022), la Politique nationale d'action sociale (PNAS 2007-2015), le Plan stratégique de développement de l'office de santé des travailleurs (PSD, 2016-2020), la Politique nationale de promotion de la femme (PNPF 2005-2010) et la Politique nationale genre (PNG 2009-2019).

La mise en œuvre de ces politiques ont permis d'enregistrer des acquis importants. Cependant ces résultats restent insuffisants et d'énormes défis demeurent au regard des profondes aspirations des populations en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Aussi, les différents indicateurs traduisant la situation du marché du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la promotion du genre sont peu reluisants.

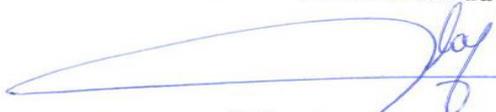
Ces réalités attestent de la nécessité de renforcer les acquis et de proposer des actions audacieuses et innovantes en vue d'impulser une nouvelle dynamique favorable à la mise en œuvre réussie du PNDES. C'est dans ce sens que le gouvernement a entrepris selon une approche participative et inclusive, l'élaboration de la présente politique qui vise à l'horizon 2027, une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale.

Le gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur ce document qui constitue une opportunité de réaffirmer son engagement dans la promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement.

De ce fait, j'exprime en mon nom propre et à celui de mes collègues, vice-présidents du secteur, ma gratitude à l'endroit des Partenaires techniques et financiers, des Organisations non gouvernementales, des Organisations de la société civile, des Partenaires sociaux, pour leur accompagnement à l'élaboration du présent document.

J'exhorte l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur, à une réelle appropriation et à une forte implication dans la mise en œuvre de cette politique qui sert de boussole pour nos actions sur la période 2018-2027.

Le Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion  
Professionnelles, Chef de file du CSD/TEPS

  
Dr Smaila QUEDRAOGO  
Officier de l'Ordre National



## RESUME

L'analyse diagnostique du secteur « Travail emploi et protection sociale » montre que de nombreux défis sont à relever au regard des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des politiques antérieures même si d'importants acquis ont été enregistrés.

En termes d'acquis, dans le secteur, on retient entre autres le renforcement du contrôle des entreprises, l'élaboration et la vulgarisation des textes d'application de la loi n°028 portant Code du travail au Burkina Faso, les lois n°0047/ADP du 29 novembre 1994, n°022-2006/AN du 16 novembre 2006 et n°015-2006/AN du 11 mai 2006 sur la sécurité sociale dans le privé et le public la formation et recrutement de ressources humaines de sécurité et santé au travail, l'organisation régulière des visites médicales des travailleurs (VMT) dans les secteurs public et privé, le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi, l'élaboration des Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions en vue de la prise en compte de l'emploi au niveau local, l'élaboration et l'adoption de la méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et de l'outil harmonisé de collecte des données, l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux, l'adoption de la loi n°060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Burkina Faso, l'orientation des décisions et des actions en matière de famille, d'enfance, de solidarité nationale et de gestion des catastrophes, l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et la formulation de stratégies et de plans d'actions y relatifs, l'adoption de textes de lois en faveur des femmes, la création des Maisons de la femme; l'institutionnalisation du forum national de la femme et la mise en place de programmes et projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

En dépit de ces acquis, de nombreuses insuffisances entravent le bon fonctionnement du secteur. On peut citer entre autres, le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées, le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1, la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail, la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation, l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent, la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles, la faible organisation du système d'information et d'intermédiation sur le marché du travail, l'absence d'un plan d'opérationnalisation et d'un dispositif de suivi-évaluation de la PNAS, la faible appréhension et analyse des facteurs d'ordre structurel à l'origine des inégalités entre les hommes et les femmes, l'insuffisance des ressources financières, la faible capacité d'influence des cellules genres, la faible intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et la faible production des statistiques sensibles au genre.

En vue de renforcer les acquis et remédier aux insuffisances, le secteur s'est fixé des défis à relever. Il s'agit : de l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, du renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents, de l'amélioration de la productivité et de la qualité de l'emploi dans l'économie informelle, de la promotion de l'assurance sociale, de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille, du renforcement de la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires, de l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de la femme et de la réduction des inégalités de genre.

Pour ce faire, la PS/TEPS a pour ambition de faire du Burkina Faso : « ***une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027*** », dont l'objectif global est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso.

La mise en œuvre de la politique aura les impacts suivants : (i) l'emploi productif et le travail décent sont promus, (ii) la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée, (iii) la protection sociale est garantie à tous et (iv) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Pour ce faire, quatre (04) axes stratégiques sont retenus. Il s'agit (i) de la promotion du travail décent, (ii) de la promotion de l'emploi productif et décent (iii) de la promotion de la protection sociale et (iv) de l'autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre.

En vue d'une mise en œuvre réussie de la politique sectorielle, il est envisagé l'élaboration de son Plan d'actions opérationnel qui prendra en compte des actions de mitigation des principaux risques suivants : (i) l'insécurité, (ii) les troubles socio-politiques, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs et (v) le risque financier.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a une longue et bien riche expérience en matière de planification. En effet, depuis les indépendances, il a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans de développement. Pour les plus récents, le pays s'est doté en 2000 d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Après une décennie de mise en œuvre du CSLP (2000-2010), les indicateurs dans certains domaines sociaux se sont améliorés (eau, santé, éducation, etc.). Par contre la pauvreté monétaire est demeurée massive malgré une croissance économique moyenne de 5,4% par an entre 2007 et 2016. Ce paradoxe apparent a conduit le gouvernement à opter pour la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Cette option plus volontariste est centrée sur le renforcement des capacités productives de l'économie nationale. Toutefois, la mise en œuvre de la SCADD n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière d'emploi, de travail, et de protection sociale.

Tenant compte des contraintes et insuffisances de la mise en œuvre du CSLP et de la SCADD, le Plan national de développement économique et social (PNDES), en tant que référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, se veut une nouvelle approche de planification sur les plans stratégique et opérationnel.

Pour atteindre les cibles et les objectifs définis dans le PNDES, quatorze (14) secteurs de planification ont été adoptés parmi lesquels figure celui du « Travail, emploi et protection sociale (TEPS) ». Pour une mise en œuvre réussie du PNDES, chaque secteur de planification devra disposer d'une politique sectorielle, d'où le présent document de politique sectorielle Travail, emploi et protection sociale qui s'articule autour des points suivants : (i) l'analyse de la situation du secteur, (ii) l'analyse des ressources, (iii) l'analyse des politiques antérieures, (iv) l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, (v) l'identification des défis, (vi) les orientations stratégiques, (vii) le dispositif de mise en œuvre, (viii) l'analyse des risques.

### Délimitation du secteur

Le secteur couvre les domaines du Travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la femme et genre.

Le domaine du travail s'entend des actions, mesures ou initiatives entrant dans le cadre de la régulation du marché du travail national, d'incitation à l'investissement ou d'amélioration des relations professionnelles entre les employeurs et les travailleurs. Il implique l'application de la réglementation en matière de travail.

En ce qui concerne le domaine de l'emploi, il se réfère à la disponibilité et à la qualité des postes de travail dans les secteurs d'activités de l'économie. Il est transversal en ce sens qu'il est appréhendé dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et démographique. En effet, la situation de l'emploi est perçue à travers l'évolution de ses principaux déterminants que sont la dynamique démographique, l'efficacité du système éducatif et de formation, l'évolution de la structure de l'économie ainsi que le potentiel du marché du travail en termes d'opportunités d'emplois.

S'agissant du domaine de la protection sociale, il a trait à l'ensemble des interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. La protection sociale est un investissement soutenant le développement du capital humain et la croissance économique. Elle comporte deux (02) volets à savoir les filets sociaux de sécurité et l'assurance sociale.

---

<sup>1</sup> IAP, DGEP

Quant au domaine de la femme et genre, il couvre les actions de promotion du développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir leur autonomisation socioéconomique et le renforcement de l'équité genre à tous les niveaux.

### **L'importance de la politique**

L'attelage Travail, emploi et protection sociale est cohérent et justifié car les trois entités sont intrinsèquement liées pour une lutte efficace contre le chômage et la pauvreté. En effet, la politique sectorielle « Travail, emploi et protection sociale » ambitionne de prendre toutes les mesures opportunes pour favoriser l'établissement et le maintien du plein emploi productif et décent au profit de la main-d'œuvre ainsi qu'une protection sociale pour tous. S'il est admis que l'emploi est essentiel pour la lutte contre la pauvreté, force est de constater que la pauvreté ne peut être réduite au seul problème de l'emploi. L'augmentation du taux d'emploi et la diminution du chômage ne vont pas toujours de pair avec une diminution de la pauvreté.

Le développement économique et social d'une société ne peut se réaliser pleinement si la population ne bénéficie pas d'un socle de protection sociale. Aussi est-il impossible de réaliser l'emploi décent sans respecter les principes et droits fondamentaux au travail d'une part, et de partager équitablement les avantages découlant des gains de productivité sans dialogue social d'autre part.

Toujours dans le sens d'un véritable développement, la promotion de l'autonomisation socio-économique des femmes et la réduction des inégalités sociales et de genre à tous les niveaux contribueront à améliorer les conditions de vie des femmes.

## **PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR**

Le contexte dans lequel évolue le secteur TEPS sera analysé sous l'angle politique, socioéconomique et culturel, organisationnel, institutionnel et juridique et des acteurs et leurs rôles.

### **I.1.Contexte politique, socio-économique et culturel**

#### **I.1.1.Contexte politique**

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Burkina Faso s'est engagé dans la construction d'une société démocratique pour un développement durable à travers la mise en place d'institutions démocratiques et l'adoption de mesures politiques pour l'épanouissement de la population. Cependant, le pays a connu une série de crises sociopolitiques (le Soulèvement Populaire du 03 janvier 1966, l'avènement de la révolution démocratique et populaire du 04 août 1983 et du Front populaire du 15 octobre 1987, etc.) dues entre autres au déficit de justice sociale, de démocratie et à l'échec des politiques de développement économique et social antérieures ayant affecté notamment le monde du travail.

Le Programme d'ajustement structurel (PAS), mis en œuvre dans les années 90, a eu pour conséquences les privatisations et la fermeture de certaines entreprises, la compression, la réduction du recrutement dans la Fonction publique, etc.

Depuis l'adoption de la Constitution le 11 juin 1991 qui consacre la quatrième République avec un régime constitutionnel qui comprend trois pouvoirs distincts que sont : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire, les autorités du pays se sont toujours engagées dans la construction d'une société démocratique pour un développement durable. Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'institutions démocratiques et l'adoption de mesures et de politiques sectorielles en vue de créer les conditions nécessaires à l'épanouissement et au bien-être de l'ensemble de la population burkinabè. Ces mesures ont concerné entre autres la consolidation de l'activité des partis politiques, la liberté d'association, d'expression et d'opinion, la paix et la stabilité sociales et politiques, la dynamisation du travail parlementaire, la promotion de la presse, du genre, du dialogue social, de la décentralisation et de la réforme du système judiciaire.

Malgré l'adoption et la mise en œuvre des mesures politiques visant à consolider la démocratie et à renforcer la construction de l'Etat de droit, le Burkina Faso a connu en 2011 une série de crises sociopolitiques qui se sont manifestées par des contestations dans les milieux scolaire et étudiantin, syndical, militaire et paramilitaire, etc. Ces mouvements ont conduit à l'insurrection populaire d'octobre 2014, la Transition politique en 2015, le retour à la stabilité politique en 2016 à travers l'élection d'un président démocratiquement élu et l'adoption d'un nouveau référentiel de développement dénommé Plan national de développement économique et social (PNDES).

#### **I.1.2.Contexte socio-économique**

Le Burkina Faso connaît une croissance économique erratique depuis 1960, conséquence d'une série de chocs exogènes négatifs (crises économiques internationales, le Programme d'ajustement structurel etc.). Ces chocs ont été de nature à annihiler les efforts de l'objectif visé d'une croissance soutenue et durable. Cette fluctuation de l'activité économique, en conjonction avec une forte croissance démographique (3,1% par an), n'a pas permis d'enregistrer un véritable progrès en termes de développement économique et social. Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 40,1% en 2014.

Selon l'enquête multisectorielle continue (EMC2) de 2014, le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active (main-d'œuvre) âgée de 15 ans et plus avec un taux de sous-emploi estimé à 64% dans le secteur agricole. Le taux de chômage est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans avec un taux encore plus élevé chez les jeunes filles (30%). Quant au taux net d'activité, il se situe à 67,9% au plan national et à 69% et 64,8% respectivement en milieu rural et urbain. Cependant, on constate une proportion des jeunes actifs au chômage de 14,1%.

En outre, selon les données du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, le pays comptait 14 017 262 habitants dont 51,7% de femmes. La majorité des habitants réside en milieu rural (77%) et tirent leurs revenus de l'Agriculture. Cette population estimée à 19 034 397 habitants en 2016 (51,7% de femmes et 48,3% d'hommes) est caractérisée par sa jeunesse (47,3% ont moins de 15ans, 58,4% ont moins de 20 ans et 32,2% sont dans la tranche d'âge de 15 à 34 ans). Ce nombre de jeunes de 15 à 34 ans était estimé à environ 5 883 928 en 2014 et sera de 8 627 666 en 2023. Cette évolution constitue un atout pour le développement mais représente aussi de nombreux défis à relever en termes de fourniture de services de santé, d'éducation, de formation professionnelle et d'emplois.

Les migrations (internes et externes) constituent un phénomène ancien au Burkina Faso avec des enjeux controversés. Les migrations burkinabè dans leur composante internationale, ont profondément marqué la démographie du pays avec le départ des jeunes valides (15-40 ans) vers l'extérieur. Malgré les multiples avantages de la migration internationale, force est de constater que l'apport de cette migration à l'économie nationale n'a pas été suffisamment robuste pour produire des résultats tangibles<sup>3</sup>.

La situation sanitaire du Burkina Faso, malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés. Les enquêtes font apparaître un taux brut de mortalité élevé au sein de la population de l'ordre de 11,8‰ en 2006. La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. En effet, le ratio de mortalité maternelle était de 484 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 contre 307,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2006.

En dépit des performances économiques relativement bonnes avec un taux de croissance moyen de 5,4% entre 2007 et 2016, le Burkina Faso doit faire face aux défis du chômage des jeunes. Dans cette optique, il a été adopté des référentiels de politiques publiques, soulignant la nécessité d'accorder une attention soutenue à la protection sociale de la population.

### **I.1.3 Contexte culturel et religieux**

Le Burkina Faso est un pays caractérisé par un pluralisme ethnique, avec plus de soixante (60) unités ethno-linguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés.

Ainsi, les lois et pratiques coutumières et religieuses telles que le lévirat, l'excision, le sororat, la polygamie, les mariages précoces et forcés demeurent encore les références pour la majorité de la population.

Aussi, la modernisation amenuise certains éléments positifs de la tradition notamment la solidarité qu'il convient de promouvoir vigoureusement à partir du socle culturel.

---

<sup>2</sup> Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

<sup>3</sup> Stratégie nationale de migration 2016-2025

<sup>4</sup> IAP, DGEP

En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme ainsi que l'amélioration de la situation des pauvres, le statut de la femme et du pauvre n'a pas significativement changé.

L'entraide et la solidarité familiale et communautaire sont également en recul concomitamment à la montée de l'individualisme et la généralisation des rapports marchands. La quête de biens prime souvent sur la recherche de liens, entraînant une faiblesse dans la prise en charge solidaire des problèmes sociaux et des mécanismes de mobilisation des ressources pour le financement des actions de solidarité. Les conséquences qui en résultent sont l'insuffisance des ressources destinées à la prise en charge des personnes indigentes et nécessiteuses dont le nombre est en constante augmentation.

Le contexte culturel et religieux comporte encore des valeurs favorables à la promotion de la paix, à l'accès et au contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision.

Aussi, les activités culturelles ont-elles créé plus de 170 000 emplois entre 2012 et 2014. Ce chiffre témoigne non seulement de la place du secteur de la culture dans la création d'emplois mais aussi des potentialités dont il regorge dans la réduction du chômage et du sous-emploi au plan national.

## **I.2.Cadre organisationnel, institutionnel et juridique**

### **I.2.1.Cadre organisationnel et institutionnel**

Selon la répartition des ministères par secteur de planification et de détermination de leur présidence, le secteur TEPS est organisé de la manière suivante : Le Ministère en charge de l'emploi chef de file, le Ministère en charge du travail et de la protection sociale le Ministère en charge du genre et le Ministère en charge de la santé qui assurent les vices présidences.

Conformément au décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du gouvernement, le secteur TEPS est chargé entre autres de :

#### **En matière de travail :**

- ✓ l'amélioration de la gouvernance du marché du travail ;
- ✓ la promotion de meilleures conditions de travail ;
- ✓ la promotion du dialogue social avec les partenaires sociaux.

#### **En matière d'emploi :**

- ✓ la promotion de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage ;
- ✓ la promotion de l'auto emploi ;
- ✓ la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

#### **En matière de protection sociale :**

- ✓ la promotion de la solidarité nationale ;
- ✓ la promotion et la protection sociale de la famille, de l'enfant et de l'adolescent ;
- ✓ la promotion et la protection sociale des personnes âgées, handicapées, défavorisées, exclues, et nécessiteuses;
- ✓ la conception, l'application, le contrôle et le suivi et l'évaluation de la législation et la réglementation en matière de sécurité sociale et sécurité et santé au travail ;
- ✓ la promotion des mutuelles sociales.

## **En matière de femme et genre**

- ✓ la promotion socioéconomique et politique de la femme et de la fille ;
- ✓ la promotion de l'égalité d'accès aux sphères de décisions ;
- ✓ la création d'un environnement socioculturel favorable à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

### **I.2.2.Cadre juridique**

Le corpus juridique qui encadre le secteur Travail, emploi et protection sociale est constitué de conventions, de lois, de décrets et arrêtés découlant de la Constitution du 11 juin 1991 dont les principaux sont :

Dans le domaine du travail :

- les conventions et recommandations de l'OIT ;
- la quarantaine de conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso définissant les principes et les droits minimum au travail ;
- la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail ;
- la loi n°081-2015/ CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat.

Dans le domaine de l'emploi:

- la convention n°122 relative à la politique de l'emploi ;
- la recommandation n° 204 de l'OIT relative à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ;
- la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements publics de l'Etat ;
- le décret n°2009-661/PRES/PM/MJE/MTSS/MESSRS, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).

Dans le domaine de la protection sociale:

- la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006, portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso ;
- la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats étendu aux agents contractuels de la Fonction publique à travers la loi n° 006-2001/AN du 17 mai 2001 ;
- la loi n°022-2006/AN du 16 novembre 2006 portant régime de prévention et de réparation des risques professionnels applicable aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats ;
- la loi n°060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso (RAMU-BF) ;
- la Zatu an VII du 16 novembre 1989 portant Code des personnes et de la famille ;
- la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ;
- la loi n°024-2016 du 17 octobre 2016 portant promotion des droits des personnes âgées;
- la loi n°012-2010 du 1er avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, les textes instituant le certificat d'indigence ;

- la loi n°012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes;
- la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail ;
- l'ensemble des conventions de l'OIT en matière de protection sociale.

Dans le domaine femme et genre:

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée en 1984 ;
- la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales au Burkina Faso ;
- la loi n°061-2015 /CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

### **I.3 Les acteurs et leurs rôles**

Les acteurs intervenant dans le secteur sont constitués de : les acteurs publics (l'Etat central, le parapublic, les collectivités territoriales), les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les partenaires sociaux (organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs), les organisations de la société civile et les ONG).

Les acteurs publics sont chargés :

- d'élaborer des politiques, stratégies et textes (législatifs et règlementaires) en vue de promouvoir les domaines du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et programmes de promotion du travail décent, d'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre.

Le secteur privé est chargé :

- d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et textes en faveur du travail décent, de l'emploi, de la protection sociale, de la femme et du genre ;
- de prendre en compte le genre dans le fonctionnement des entreprises.
- d'investir dans la création d'entreprises pour booster l'économie.

Les partenaires techniques et financiers sont chargés :

- d'apporter un appui technique et/ou financier dans l'élaboration des stratégies et politiques en matière de travail, d'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre ;
- d'apporter un d'appui technique et/ou financier pour la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine du travail, de l'emploi de la protection sociale et de la femme et du genre.

Les partenaires sociaux œuvrent dans :

- la promotion du dialogue social ;
- l'accompagnement de l'Etat dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de développement du secteur;
- les plaidoyers auprès des pouvoirs publics pour la mise en place d'entreprises durables et l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations ;
- le contrôle de l'action gouvernementale.

## **I.4 Evaluation des ressources du secteur**

Cette évaluation porte sur les ressources humaines, matérielles et financières du secteur.

### **I.4.1. Evaluation des ressources humaines**

La gestion de la ressource humaine est très capitale car toute politique de développement repose sur les femmes et les hommes qui en sont les porteurs. Cette ressource doit être disponible, compétente et motivée.

Le secteur « Travail, emploi et protection sociale » mobilise du personnel à profils diversifiés. On y retrouve d'une part, les personnels occupants les emplois spécifiques en matière de travail, d'emploi, et de protection sociale et d'autre part, un personnel de soutien venant en appui dans le pilotage des différentes missions du secteur.

Dans le domaine du travail, l'effectif du personnel technique de l'administration du travail est de 263 agents dont 15,60% de femmes. Cet effectif est composé de 154 inspecteurs du travail et 109 contrôleurs du travail en 2016. Ainsi, les capacités humaines de l'administration du travail correspondent à un inspecteur du travail pour 107 750 travailleurs, contre une norme de 40 000 travailleurs pour un inspecteur du travail admise par le Bureau international du Travail (BIT) pour les pays les moins avancés en application de la convention n°81 de l'OIT.

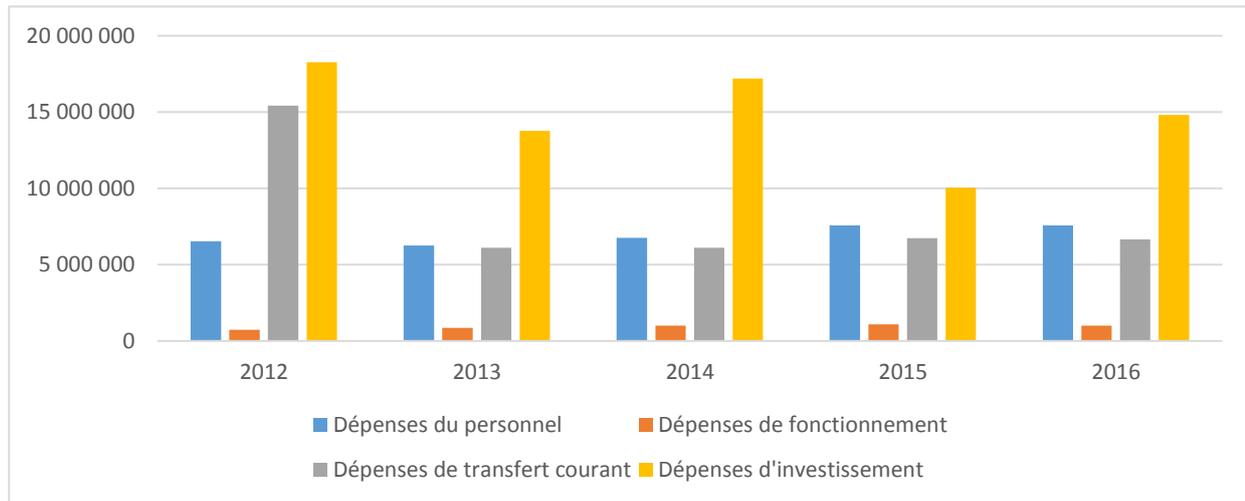
Dans le domaine de l'emploi, au 31 décembre 2016, le personnel du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP) se chiffre à 1 531 agents dont 306 femmes. Au titre des emplois spécifiques, le personnel se chiffrait à 336 cadres de Jeunesse et d'Éducation Permanente contre 216 cadres en Emploi et en Formation Professionnelle.

Dans le domaine de la protection sociale, l'effectif du personnel chargé de la mise en œuvre des actions est estimé à 3 720 agents entre 2015 et 2016 dont 1424 agents (846 hommes et 578 femmes) au MFPTPS, 2097 agents (663 femmes et 1434 hommes) au MFSNF et 199 agents de santé chargés de la mise en œuvre des activités de santé et sécurité au travail

Dans l'ensemble, les ressources humaines du secteur TEPS restent insuffisantes et inégalement réparties. A cela s'ajoute l'insuffisance de formation continue qui s'avère nécessaire avec l'évolution du monde du travail et de la société.

## I.4.2. Evaluation des ressources financières et matérielles du secteur

**Graphique n°1: Evolution globale des dotations budgétaires (en millier de FCFA) du secteur**

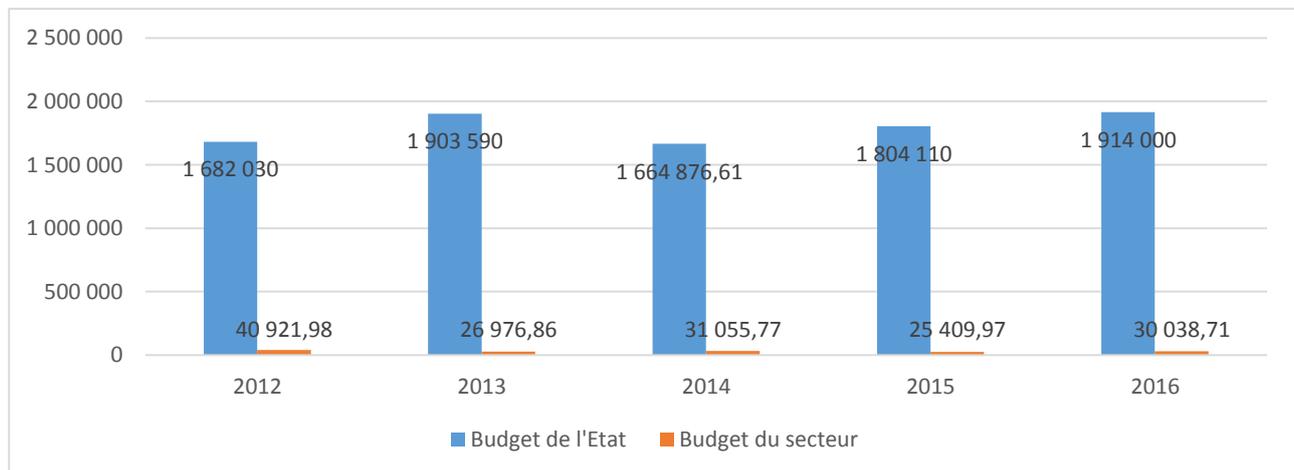


Source : Circuit Intégré de la Dépense (CID), décembre 2017

Entre 2012 et 2016, les ressources financières allouées annuellement au secteur Travail, emploi et protection sociale ont évolué en dents de scie.

Sur la période sous revue, on constate une prédominance des dépenses d'investissements sur les autres types de dépenses.

**Graphique n°2 : Proportion budget de l'Etat et budget du secteur**



Source : Circuit Intégré de la Dépense (CID), décembre 2017

Sur la période indiquée, les Budgets annuels de l'Etat croissent tandis que les allocations financières annuelles allouées au secteur connaissent une baisse considérable de 26,60% (2012 : 40,921 milliards et 2016 : 30,038 milliards F CFA). Les ressources financières du secteur ont connu une baisse sur la période de l'ordre de 7%.

## **I.5 Bilan des politiques et stratégies antérieures**

L'évaluation des politiques passées et en cours du secteur TEPS prend en compte les principales politiques et stratégies mises en œuvre dans les différents domaines qui constituent le secteur.

En matière de travail, deux documents de référence peuvent être relevés : la Politique nationale du travail (PNT) et le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso).

### **➤ La Politique nationale du travail**

Adoptée en juin 2011, la Politique Nationale du Travail (PNT) est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine du travail. Son objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

Les acquis engrangés dans la mise en œuvre de la PNT se résument comme suit : le renforcement du contrôle des entreprises ; l'élaboration et la vulgarisation des textes d'application de la loi n°028 portant code du travail au Burkina Faso ; l'adaptation du cadre juridique national aux instruments internationaux de travail ; la signature de conventions collectives dans plusieurs secteurs, le règlement des conflits, la mise en place des cadres de concertations entre les partenaires sociaux en vue de maintenir la cohésion et la paix sociales.

En termes d'insuffisances majeures, il faut relever la non fonctionnalité du dispositif de pilotage de la politique, la persistance des conflits de travail, l'absence de textes spécifiques régissant certains secteurs d'activité, l'opérationnalisation du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

### **➤ Le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso 2012-2015)**

Le PPTD/Burkina Faso avait pour objectif global de promouvoir l'accès de la population à un travail décent. Avec l'appui technique du BIT, il a été élaboré en cohérence avec les objectifs stratégiques de la PNT, en l'occurrence la promotion d'un marché de travail davantage favorable à la sécurité et santé au travail. Le manque de ressources financières a été une entrave à la mise en œuvre de ce programme. Le dispositif de pilotage et de suivi n'a pas été opérationnalisé. Ce programme est en cours d'évaluation en vue de l'amorcer d'une autre phase.

En matière d'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), adoptée en mars 2008 est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Son objectif principal est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNE, on peut relever comme acquis :

- le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi;
- le renforcement de la prise en compte de l'emploi au niveau local à travers l'élaboration de Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions.

Les principales insuffisances portent sur :

- le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNE ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ;
- la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles ;

- la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ;
- l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur de l'emploi ;
- la faible organisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail.

En matière de protection sociale, les référentiels de planification sont la Politique nationale de protection sociale, la politique nationale d'action sociale (PNAS), la politique nationale du travail (PNT), le plan stratégique de développement de la santé des travailleurs.

➤ **La politique nationale de protection sociale (2013-2022) et la politique nationale du travail**

Ces deux (02) politiques visent à contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base. Elles disposent de quatre (04) instruments qui sont : les filets sociaux de sécurité, l'assurance sociale, la réglementation sociale et les services d'aides sociales.

La mise en œuvre de ces politiques a permis d'enregistrer les acquis suivants :

- l'élaboration et l'adoption de la méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et de l'outil harmonisé de collecte des données ;
- l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux ;
- l'adoption de la loi n°060-2015 /CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Burkina Faso ;
- l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les pires formes du travail des enfants ;
- le renforcement du dispositif national de promotion des mutuelles sociales.

En termes d'insuffisances, il faut relever :

- le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ;
- le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1 ;
- la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail ;
- la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ;
- l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ;
- la faiblesse du dispositif de ciblage des ménages et personnes bénéficiaires.

➤ **La Politique nationale d'action sociale (PNAS) 2007-2015**

Référentiel de toutes les interventions dans le domaine de l'action sociale, la PNAS avait pour objectif d'assurer la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et de créer les conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein des populations.

En termes d'acquis, elle a contribué à une meilleure coordination des actions en matière d'aide, de secours et de recours à travers l'adoption d'une série de textes en faveur des personnes vulnérables, l'orientation des décisions et des actions en matière de famille, d'enfance, de solidarité nationale et de gestion des catastrophes, l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et la formulation de stratégies et de plans d'actions.

Au titre des faiblesses, on peut noter l'absence d'un plan d'opérationnalisation et d'un dispositif de suivi-évaluation de la PNAS. A cela s'ajoutent les insuffisances en matière de ciblage et de ressources financières mobilisées pour sa mise en œuvre.

### ➤ **Le plan stratégique de développement de la santé des travailleurs (PSD, 2016-2020)**

Il a été élaboré en janvier 2016 pour orienter les actions en matière de santé et sécurité au travail. L'objectif général est d'assurer l'accès universel des travailleurs du Burkina Faso à des services de santé et de sécurité au travail de qualité.

La mise en œuvre des stratégies et activités de sécurité et santé au travail a permis : la révision des textes législatifs, règlementaires et les normes ; la production de ressources humaines de sécurité et santé au travail ; l'organisation régulière des visites médicales des travailleurs dans les secteurs public et privé.

En matière de Femme et genre, deux politiques ont été élaborées : il s'agit de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) et la Politique Nationale Genre (PNG).

### ➤ **La Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF)**

Elle a été adoptée en septembre 2004 pour servir de cadre de référence et clarifier les préoccupations de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Dans sa mise en œuvre, elle a permis l'adoption de textes de lois en faveur des femmes; la création des Maisons de la femme; l'institutionnalisation du forum national de la femme et la mise en place de programmes et projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

Les principales insuffisances se résument à la faible appréhension et la faible analyse des facteurs d'ordre structurel à l'origine de la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes.

### ➤ **La Politique Nationale Genre (PNG 2009-2019)**

Elle constitue le référentiel de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la réduction des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes. Son objectif général est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

La mise en œuvre de la PNG a contribué à la réduction des inégalités entre les sexes en matière d'accès aux services sociaux, à la promotion des droits et des opportunités d'accès aux ressources et revenus, à un début d'accès des femmes aux sphères de décision ; à éveiller les consciences sur les enjeux de la prise en compte du genre dans les systèmes de planification.

En termes d'insuffisances de mise en œuvre de la PNG, figurent l'insuffisance des ressources financières, la faible capacité d'influence des cellules genres, la faible intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, la faible production des statistiques sensibles au genre, la faible synergie entre les acteurs et la capitalisation des interventions.

## **I.6. Les grands défis à relever**

Le diagnostic du secteur a permis de mettre en évidence neuf (09) défis en matière de travail, d'emploi, de protection sociale et de femme et genre. Il s'agit :

- de l'amélioration de la gouvernance du marché du travail ;
- du renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents ;
- de la promotion de la formalisation des unités économiques et des emplois informels ;
- de la promotion de l'assurance sociale ;
- de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille ;

- du renforcement de la solidarité nationale et de la gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
- de la promotion de la sécurité et santé au travail ;
- de l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de la femme ;
- de la réduction des inégalités de genre.

## **PARTIE II : ELÉMENTS DE LA POLITIQUE**

### **II.1.Les fondements**

La politique sectorielle «Travail, emploi et protection sociale» tire ses fondements des documents et référentiels internationaux, régionaux et nationaux.

#### **II.1.1.Au niveau international**

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des conventions et recommandation de l'OIT et la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

##### **II.1.1.1.L'Agenda 2030**

L'Agenda 2030 adopté en septembre 2015, comme nouveau programme de développement durable, lors de la 70e Assemblée Générale des Nations Unies inspire les orientations de la politique sectorielle notamment à travers les objectifs 1, 3, 5 et 8. Ces objectifs s'intitulent comme suit :

- objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges;
- objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles;
- objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

##### **II.1.1.2.Les conventions et recommandations de l'OIT**

Plusieurs conventions et recommandations ont été ratifiées par le Burkina Faso en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Il s'agit de la Convention 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi (1964), la convention 150 sur l'administration du travail 1978, la convention 161 de l'OIT de 1985 portant sur les services de santé au travail, la convention n°102 de l'OIT et la recommandation n°202 de l'OIT et les conventions sur les principes de droit fondamentaux au travail.

##### **II.1.1.3.La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant**

La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 novembre 1989 à New York aux Etats-Unis d'Amérique et ratifiée par le Burkina Faso le 31 aout 1990. Elle constitue le document de référence par excellence des droits des enfants et l'outil directeur dans la plupart des stratégies de lutte pour la protection des enfants.

#### **II.1.2.Au niveau régional**

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements des textes de l'Union Africaine (UA) et de la CEDEAO.

##### **II.1.2.1.Les textes de l'Union Africaine**

Les textes de l'UA ratifiés ou adoptés par le Burkina Faso portent notamment sur l'Agenda 2063, la déclaration du sommet de l'UA sur l'emploi et la pauvreté et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

##### **II.1.2.2.Les textes de la CEDEAO**

Le Burkina Faso a participé à l'adoption de plusieurs textes en matière de travail, de protection sociale et du genre. Il s'agit notamment de la Politique genre de la CEDEAO.

### **II.1.3.Au niveau national**

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 », du Schéma national d'aménagement du développement durable du territoire (SNADDT), du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), de la Politique Nationale du Travail (PNT), du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD), de la Politique Nationale Genre (PNG), de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

#### **II.1.3.1.L'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »**

L'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 a pour vision « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ». Elle appelle "les Burkinabè à transformer les déterminants et les mécanismes d'évolution de la société, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie."

#### **II.1.3.2.Le Plan National de Développement Economique et Social**

Le Plan National de Développement Economique et Social est le principal référentiel de planification au Burkina Faso pour la période 2016-2020. La politique sectorielle TEPS s'inscrit dans l'axe 2 du PNDES à travers l'objectif spécifique « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ».

#### **II.1.3.3.La Politique Nationale du Travail**

Cadre fédérateur des interventions en matière de promotion du travail décent, la PNT vise l'amélioration des conditions de travail et de la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître son efficacité aux plans économique et social.

#### **II.1.3.4.Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) au Burkina Faso**

Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent au Burkina Faso est un référentiel de la coopération technique entre l'OIT et le Burkina Faso. Il définit les stratégies d'intervention en matière d'emploi et de revenu, de protection sociale, de dialogue social et de législation du travail.

#### **II.1.3.5.La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)**

Référentiel national en matière de protection sociale, la PNPS vise à fournir un système cohérent et efficace de protection sociale aux populations pauvres et vulnérables à travers le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion de chocs et l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

#### **II.1.3.6.La Politique Nationale Genre (PNG)**

La Politique Nationale Genre adoptée en juillet 2009 constitue le cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Sa vision est de parvenir à "une société burkinabè débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique".

### **II.1.3.7.La Politique Nationale de l'Emploi (PNE)**

La Politique Nationale de l'Emploi est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi en vue d'accroître les opportunités d'emplois décents et de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

### **II.2.Vision**

Partant des fondements et considérant les défis à relever par le secteur, la vision de la politique sectorielle TEPS se décline comme suit : « *une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027* ».

Cette vision émane de celles énoncées dans les référentiels internationaux, régionaux et nationaux de développement et renvoie à un système de protection sociale efficace et accessible à tous, à la promotion d'un dispositif national de création d'emplois, et à l'accès à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité pour tous les actifs. Elle repose également sur l'implication de l'ensemble des acteurs.

### **II.3.Les principes directeurs**

Pour une mise en œuvre réussie de la politique sectorielle TEPS, six (06) principes directeurs sont énoncés pour guider les acteurs impliqués.

#### **➤ L'inclusion**

L'approche inclusive est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins spécifiques de la population. De ce fait, l'approche inclusive sera privilégiée par la politique sectorielle TEPS en vue d'impliquer effectivement l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires à toutes les étapes. Il faut donc que tous les acteurs et bénéficiaires connaissent leur rôle et responsabilité et les portent dans les différentes interventions et en synergie.

#### **➤ L'équité**

L'équité est un traitement impartial des personnes en fonction de leurs besoins. En matière de travail, d'emploi et de protection sociale, il s'agira d'analyser la situation de chaque composante de la population afin d'identifier ses besoins spécifiques. Les mesures correctives à entreprendre au profit des groupes défavorisés devront permettre un équilibre social et une amélioration de la participation de ces groupes au processus de développement.

#### **➤ Le dialogue social**

Le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les différents acteurs selon des modalités diverses sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Au regard de la particularité du secteur qui implique plusieurs parties, un dialogue social constructif entre les différents acteurs, aux travers de cadres formels ou informels de concertations, conditionne la réussite des actions prévues en la matière.

### ➤ **La subsidiarité et le partenariat**

C'est le principe de délégation de pouvoir à une tierce partie disposant d'un avantage comparatif pour mieux l'exécuter. La prise en compte de ce principe permet une synergie d'actions et la complémentarité des interventions du secteur pour l'atteinte des objectifs de la politique sectorielle.

### ➤ **La solidarité**

La solidarité désigne un sentiment d'entraide et d'assistance aux personnes qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins sociaux. Elle recommande que la possibilité soit donnée à tous ceux qui ont besoin d'assistance de pouvoir y accéder et de bénéficier autant que possible de prestations de qualité dans le respect des principes et droits fondamentaux. Elle participe au maintien et au renforcement de la cohésion sociale. De ce fait, ce principe guidera la mise en œuvre de la politique sectorielle qui vise entre autres la réduction des inégalités sociales.

### ➤ **La gestion axée sur les résultats**

La gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche centrée sur la réalisation des résultats définis et mesurables à travers une approche participative dans l'élaboration des programmes. Elle a pour but d'améliorer la mise en œuvre des programmes et de renforcer l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation de la gestion dans le service public. Devant l'impératif de résultats probants dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que dans le domaine de la protection sociale pour toutes les couches sociales, la GAR permettra d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières et d'atteindre les résultats escomptés.

## **II.4. Les orientations stratégiques**

Pour relever les défis découlant de l'analyse diagnostique de situation, des orientations stratégiques sont déclinées. Elles se composent d'un objectif global assorti d'impacts attendus et des axes stratégiques qui sont déclinés en objectifs stratégiques auxquels sont associés des effets attendus.

### **II.4.1. L'objectif global et les impacts attendus**

#### **II.4.1.1. L'objectif global**

L'objectif global de la Politique sectorielle TEPS est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Burkina Faso.

#### **II.4.1.2. Les impacts attendus**

Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) l'emploi productif et le travail décent sont promus, (ii) la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée, (iii) la protection sociale est garantie à tous et (iv) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Pour déterminer les impacts attendus à l'horizon 2027, les indicateurs suivants sont retenus (i) le taux de chômage, (ii) le taux de sous-emploi, (iii) la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO, (iv) le nombre d'accidents du travail (v) le taux de couverture du régime de l'assurance maladie universelle, (vi) l'incidence de la pauvreté, (vii) le nombre d'enfants en situation, (viii) la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (ix) la proportion des personnes handicapées actives occupées (x) le taux de pauvreté des femmes et (xi) la proportion des femmes dans les instances de décision, le ratio d'infractions du secteur formel, la proportion des personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension.

Le taux de chômage actuel de 6,6% devra être porté à 3% en 2020 puis à 1,7% en 2027. Quant au taux de sous-emploi, il était de l'ordre de 64% en 2014 dans le secteur agricole. Ce taux devrait être ramené à 30% en 2020, pour atteindre 10% au moins en 2027.

La proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO de 75% en 2018 à 100% en 2027, du taux de couverture du régime de l'assurance maladie universelle à 79% en 2027 et le nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 de travailleurs passant de 6 063 à 4 500 en 2018, 3031 en 2020 et à 1 500 en 2027 contribueront à atteindre l'impact attendu.

La réduction du nombre d'enfants en situation de rue passera de 50% et de 70% respectivement en 2020 et 2027. La proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge évoluera de 45% en 2016 à 70% et 80% respectivement en 2020 et en 2027. De même, la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées passera à 75% et 80% en 2020 et 2027. En outre, la protection et la promotion des personnes handicapées seront assurées à travers l'augmentation de la proportion des personnes handicapées actives occupées qui passera de 2, 2% en 2016 à 50 et 70% en 2020 et 2027.

La proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui est de 21% en 2015 passera à 30% en 2018, 50 et 55% respectivement en 2020 et 2027. Aussi, la proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) qui est de 14,79% en 2016 passera à 20% et à 30% respectivement en 2020 et 2027. De même, la proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant le genre devra évoluer de 35% en 2016 à 100% en 2020.

#### **II.4.2. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets sectoriels attendus**

Pour relever les défis découlant de l'analyse diagnostique de situation, des axes stratégiques, des objectifs et des effets attendus sont clairement définis. Le relèvement de ces défis contribuera à «promouvoir les emplois productifs et décents et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso».

Conformément aux défis identifiés, quatre (04) axes stratégiques ont été définis : (i) promotion du travail décent, (ii) promotion de l'emploi productif et décent, (iii) promotion de la protection sociale, (iv) autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre.

##### **II.4.2.1. Axe stratégique 1 : promotion du travail décent**

###### **Objectif stratégique 1.1 : améliorer la gouvernance du marché du travail**

Le fonctionnement harmonieux du marché du travail permet d'accroître très significativement son efficacité économique et sociale. A cet effet, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail s'effectuera à travers cinq (05) effets formulés (i) le cadre juridique et institutionnel du marché du travail est renforcé (ii) le dialogue social est promu (iii) le système d'information et le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé, (iv) les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés, (v) l'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée.

##### **EA 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du marché du travail est renforcé**

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel du marché du travail s'avère une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Etat et des partenaires sociaux en matière de gouvernance du marché du travail. Il est indispensable d'une part, d'améliorer le cadre juridique et institutionnel national du travail et d'autre part de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail.

A cet effet, quatre (04) indicateurs ont été retenus : (i) la moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée; (ii) le ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail, (iii) la proportion des taux de textes d'application du code du travail adoptés et vulgarisés et (iv) le taux de salaires inférieur au salaire minimum légal.

#### **EA 1.1.2 : le dialogue social est promu**

En dépit des avancées enregistrées au cours de ces dernières années en matière de dialogue social, le monde du travail continue d'enregistrer un nombre de plus en plus élevé de conflits de travail. Ce qui témoigne d'une certaine fragilité du dialogue social et de la faible efficacité des cadres de concertation qui ont été mis en place. Ainsi, la consolidation du cadre national de dialogue social et la promotion d'une culture de dialogue social au niveau national sont des préalables pour la réussite des actions en matière de travail.

Trois (03) indicateurs ont été retenus : (i) le nombre de conflits du travail pour 10000 salariés (ii) le taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives et (iii) le taux de conciliation des différends du travail.

#### **EA 1.1.3 : le système d'information et le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail sont renforcés**

Le renforcement du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail s'avère nécessaire pour mieux rendre compte des tendances et du dynamisme sur le marché du travail.

Pour le renforcement du système d'information sur le marché du travail, il s'agira d'assurer l'effectivité et la régularité de la production des statistiques et la réalisation des études sur l'emploi, le travail et la formation dans le respect des délais, l'accès du public aux informations, aux productions statistiques et études ainsi que la coordination de la production de données sur le marché du travail.

Pour ce qui concerne le renforcement du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail, un recensement des bureaux, offices privés de placement et entreprises de travail temporaire est nécessaire. Aussi, des contrôles doivent être effectués dans ces structures afin de s'assurer du respect des cahiers de charges. Par ailleurs, la capitalisation des recrutements effectués dans ces structures et à l'ANPE permettra de voir la contribution du privé et du service public dans la création d'emploi et dans le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

La mesure de cet effet se fera à travers cinq (05) indicateurs : (i) le taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail, (ii) le pourcentage des productions statistiques diffusées dans les délais, (iii) le taux de réalisation des études, (iv) le taux de progression du recrutement par le service public d'emploi ; (v) le taux de progression du recrutement par les services privés de placement.

#### **EA 1.1.4. Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés**

Le monde du travail connaît plusieurs fluctuations liées à l'évolution de la situation économique, des différentes crises sociales ; toute chose qui joue sur la restructuration des entreprises. Ainsi, il est primordial de renforcer les actions en faveur des travailleurs qui perdent leur emploi et de valoriser les compétences des travailleurs admis à la retraite.

A cet effet, deux (02) indicateurs ont été retenus : (i) le nombre de travailleurs déflatés réinsérés, (ii) la proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé.

### **EA 1.1.5 : L'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée**

Il s'agira de mettre en œuvre des actions ciblées en faveur des travailleurs migrants, des femmes, des travailleurs jeunes et des personnes handicapées en vue de prendre en compte leurs problèmes spécifiques en matière de travail et de sécurité sociale. Cet effet sera mesuré par (i) la proportion des travailleurs migrants déclarés à la CNSS, (ii) la proportion de femmes déclarées à la CNSS et à la CARFO, (iii) la proportion des travailleurs jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO, (iv) la proportion des personnes handicapées déclarées sensibilisées sur leurs droits au travail et à la protection sociale, (v) la proportion de travailleurs migrants sensibilisés.

### **II.4.2.2.Axe stratégique 2 : la promotion de l'emploi productif et décent**

Cet axe stratégique traite de l'ensemble des préoccupations relatives à la promotion de l'emploi productif et décent à travers deux (2) objectifs stratégiques : (i) renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents et (ii) promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels.

### **Objectif stratégique 2.1 : renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents**

#### **EA 2.1.1 : la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie est accrue**

Le renforcement de la dynamique de création d'emplois passe nécessairement par l'intégration effective des objectifs d'emplois dans les secteurs porteurs de croissance et leur appropriation par tous les acteurs. Cela se fera à travers notamment, la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles et le renforcement du pilotage et le suivi de l'emploi. Partant de cela, il s'agira, à travers les interventions des différents secteurs, de promouvoir la création d'emplois productifs et décents à partir des actions et des investissements structurants prévus. L'effet attendu sera mesuré par le nombre moyen d'emplois décents créés par an.

#### **EA 2.1.2 : l'accès à l'emploi de la main d'œuvre notamment les jeunes et les femmes est amélioré**

Les jeunes et les femmes représentent les franges les plus importantes de la main d'œuvre au Burkina Faso. Cependant, leur participation au processus de développement reste limitée par le chômage et le sous-emploi. Pour y remédier, il est indispensable d'élargir les opportunités d'emplois et de revenus au profit de ces franges. Cela se fera par le biais d'actions ciblées, notamment le développement d'initiatives privées au profit de ces populations. Cet effet se mesurera à travers le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service public de l'emploi (SPE).

#### **EA 2.1.3 : l'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée**

Cet effet sera apprécié par le taux d'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation technique et professionnelle et le revenu moyen mensuel tiré d'un emploi.

L'employabilité renvoie à trois (03) dimensions que sont la possibilité de s'insérer sur le marché du travail, de créer son propre emploi, et d'être plus efficace et/ou plus productif dans l'exercice d'un emploi.

A cet effet, il est indéniable que la formation professionnelle et technique occupe une place de choix dans les stratégies d'insertion socioprofessionnelles des jeunes et des femmes au Burkina Faso.

Pour ce faire, les grandes actions à entreprendre porteront essentiellement sur l'accroissement de l'offre de formation d'une part, à travers l'identification des besoins de formation et la connaissance de la demande du marché du travail et d'autre part, l'amélioration de l'offre de formation par une structuration pertinente et cohérente du dispositif de formation professionnelle. Il s'agira également de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des formateurs et l'adaptation des curricula de formation aux besoins du marché du travail.

#### **EA 2.1.4 : Les micros et petites entreprises sont promues**

Il consiste à promouvoir la création d'emplois à travers la création des micros et petites entreprises. Les indicateurs suivants permettront de capitaliser les actions en matière de création et de renforcement de micros et de petites entreprises par les fonds nationaux pour la promotion de l'emploi à travers un appui technique/financier : il s'agit du nombre de micro et petites entreprises créées par le service public de l'emploi et le taux de succès des entreprises créées.

Par ailleurs, il sera développé le programme d'appui à l'amélioration de l'employabilité et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes dont l'objectif est de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes.

#### **Objectif stratégique 2.2 : promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels**

L'objectif stratégique 2.2 comporte deux (02) effets attendus qui sont :

##### **EA 2.2.1 : l'organisation et le fonctionnement des unités économiques sont renforcés**

Les unités économiques informelles sont des unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Elles se caractérisent par un faible niveau d'organisation de leurs activités et fonctionnent en marge des règles de gestion d'une entreprise formelle. Les actions qui seront développées dans le cadre de cet effet permettront de renforcer les capacités des acteurs en vue de la formalisation de ces unités. Cet effet sera mesuré à travers trois indicateurs : le nombre d'unités économiques dont l'organisation et le fonctionnement sont renforcés, le nombre d'unités économiques formalisées et le nombre d'acteurs de l'économie informelle formés et/ou sensibilisés.

##### **EA 2.2.2 : l'emploi formel dans l'économie est accru**

La situation de l'emploi au Burkina Faso relève que les emplois formels ne représentent qu'un peu plus de 6% de l'emploi total. Cela s'explique par la prédominance de l'informalité dans les différents secteurs d'activités. Dans ces activités, les relations de travail n'existent pas ou sont fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles ou sociales plutôt que sur des contrats de travail garantissant un revenu adéquat, la sécurité, la santé et la protection sociale du travailleur. Il s'agira d'engager des actions qui permettront d'inciter à la formalisation de ces emplois. Cet effet sera mesuré par la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi.

#### **II.4.2.3.Axe stratégique 3 : promotion de la protection sociale**

##### **Objectif stratégique 3.1 : promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'assurance maladie universelle**

L'objectif stratégique 3.1 comporte trois (03) effets attendus : (i) l'accès des acteurs des économies informelles urbaine et rurale à la protection sociale est amélioré ; (ii) la couverture sociale des

travailleurs salariés est améliorée et étendue et (iii) un système national d'assurance maladie pour tous promu.

#### **EA.3.1.1 : l'accès des acteurs des économies informelles urbaine et rurale à la protection sociale est amélioré**

Au regard du nombre croissant des acteurs des économies informelles urbaine et rurale et des moyens limités de l'Etat pour assurer une assistance sociale efficace au profit des populations de ces secteurs économiques, il s'agira de mettre en place des systèmes de couverture parfaitement adaptés à leurs besoins et à leurs capacités contributives.

Les interventions vont consister en l'extension de la gamme de sécurité sociale notamment par la promotion de l'assurance volontaire et la promotion des mutuelles sociales.

La mesure de cet effet se fera à travers deux (02) indicateurs : (i) le nombre d'assurés volontaires, (ii) le nombre de bénéficiaires des prestations de mutuelles sociales.

#### **EA.3.1.2 : la couverture sociale du secteur formel est améliorée et étendue**

La couverture sociale dont bénéficient les acteurs du secteur formel, notamment les travailleurs du privé est insuffisante. Le Gouvernement envisage son renforcement à travers la consolidation de l'existant et l'élargissement de cette couverture. A cet effet, les actions à mettre en œuvre sont entre autres le relèvement du taux des pensions et la poursuite de l'organisation de la visite médicale annuelle gratuite au profit des retraités.

Cet effet sera mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) le taux de relèvement des pensions, (ii) la proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite, (iii) la proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension, (iv) le nombre de travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO.

#### **EA.3.1.3: un système national d'assurance maladie pour tous est promu**

Dans le souci de permettre à chaque citoyen d'accéder à un minimum de soins de santé, le Gouvernement a mis en place un système national d'assurance maladie. Ce système vise une couverture sanitaire de base pour tous les Burkinabè à l'horizon 2027. Pour ce faire, les actions seront menées en vue de l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle.

Le taux de couverture de l'assurance maladie est l'indicateur retenu pour la mesure de cet effet.

#### **Objectif stratégique 3.2 : promouvoir la sécurité et santé au travail**

La promotion de la sécurité et santé au travail vise à promouvoir un milieu de travail sécurisé et salubre et de prendre en charge la survenue des risques sanitaires liés au travail. Cela est indispensable pour garantir une productivité élevée et le bien-être des travailleurs salariés de tous les secteurs d'activités en vue de la réduction de l'absentéisme au travail lié à une incapacité ou à une maladie.

L'objectif stratégique 3.2 comporte deux effets attendus : la promotion de la prévention des risques professionnels et le renforcement de la prise en charge des travailleurs victimes de risques professionnels.

### **EA.3.2.1 : la prévention des risques professionnels est promue**

Pour la productivité au travail, le Gouvernement envisage de garantir la sécurité et la santé au travail à l'ensemble des travailleurs. Les actions prévues à cet effet sont le renforcement des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'endroit des travailleurs sur les risques professionnels, la production de statistiques en sécurité et santé au travail.

Cet effet sera mesuré à travers (i) le nombre d'accidents de travail pour 1.000.000 de travailleurs; (ii) Proportion des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST victimes d'un risque professionnel ; (iii) le taux de réalisation des visites des lieux de travail des entreprises affiliées à l'OST ; (iv) le taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public ; (v) le taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST à la visite médicale du secteur privé; (vi) la proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou en matière de sécurité et santé au travail et (vii) l'incidence de la fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées à l'OST.

### **EA.3.2.2 : la prise en charge des travailleurs victimes de risques professionnels est renforcée**

Les indicateurs suivants permettront la mesure de l'effet : (i) la proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CNSS et (ii) la proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CARFO permettront de mesurer l'effet.

## **Objectif stratégique 3.3 : améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille**

L'objectif stratégique comporte quatre (04) effets attendus : (i) la protection de l'enfant est renforcée (ii) l'offre éducative/encadrement de la petite enfance est améliorée; (iii) la promotion de la famille est renforcée ; (iv) l'éducation sociale est promue.

### **EA 3.3.1: la protection de l'enfant est renforcée**

La protection de l'enfant implique la promotion de ses droits et la prise de mesures spécifiques à son endroit dans les situations courantes qui compromettent son intégrité physique, mental et son plein épanouissement présent et futur. Cela comprend la vulgarisation des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'enfance, la prise en charge des enfants vulnérables (y compris ceux en situation de handicap), le retrait des enfants en situation de rue, l'encadrement des enfants en situation de mobilité, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, etc.

Pour évaluer cet effet attendu, les indicateurs suivants sont retenus : (i) le nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés, (ii) le nombre d'enfants privés de famille pris en charge, (iii) le taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et des jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge, (iv) la proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant, (v) la proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge, (vi) le nombre d'enfants en situation de rue et (vii) le taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ont été retenus.

### **EA 3.3.2 : l'offre éducative/encadrement de la prime enfance est améliorée**

Elle se traduira par le renforcement des capacités des acteurs et des populations en éducation parentale ainsi que la construction et l'équipement de nouvelles structures d'encadrement qui permettront d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre éducative de la petite enfance.

Le taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime enfance est l'indicateur retenu pour évaluer cet effet attendu.

### **EA 3.3.3: la promotion de la famille est renforcée**

L'orientation est de renforcer les capacités des différents acteurs et d'augmenter les capacités économiques des familles ; surtout celles en difficulté. De ce fait, il sera question de développer des initiatives en matière d'accès aux financements, de création d'AGR offrant ainsi des opportunités économiques aux familles. De même, la question du renforcement du dispositif juridique et judiciaire et le renforcement des compétences des adolescents (es) déscolarisés (es) et des filles mères seront pris en compte.

La proportion de cas de conflits familiaux résolus et le nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR sont les indicateurs formulés pour mesurer l'atteinte de cet effet.

### **EA 3.3.4: l'éducation sociale est promue**

L'atteinte de cet effet nécessite le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des connaissances des membres de la famille sur les thématiques en rapport avec l'éducation sociale et autres thèmes connexes. De ce fait, l'accent sera mis sur l'éducation à la citoyenneté, l'éducation parentale ainsi que l'éducation à la vie familiale au profit des familles.

Le rayon moyen d'accès à un service social et le nombre de cas de conflits familiaux enregistrés sont les indicateurs de mesure de cet effet.

### **Objectif stratégique 3.4 : renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires**

Cet objectif stratégique comporte quatre (04) effets attendus: (i) la protection et promotion des personnes handicapées sont assurées; (ii) la protection des personnes âgées est assurée ; (iii) la solidarité nationale est renforcée; (iv) la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée.

#### **EA 3.4.1 : la protection et la promotion des personnes handicapées sont assurées**

A l'égard des personnes handicapées, l'intervention va s'appesantir sur la personne en vue de sa réadaptation/autonomisation et sur son milieu de vie en vue de la création d'un environnement protecteur et accommodant. Le renforcement des capacités des acteurs, la prise en charge intégrée des enfants handicapés, l'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre effet escompté. (i) La proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée, (ii) la proportion des personnes handicapées actives occupées, (iii) la proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées sont les indicateurs retenus pour mesurer l'effet.

#### **EA 3.4.2 : la protection des personnes âgées est assurée**

En matière de protection de la personne âgée, il s'agit d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie par des actions de prise en charge intégrée et de promotion socioéconomique et de renforcement du cadre juridique et institutionnel. La structuration des organisations de/pour personnes âgées se poursuivra de même que son encrage institutionnel. La proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée est l'indicateur formulé pour cet effet.

#### **EA 3.4.3 : la solidarité nationale est renforcée**

La solidarité nationale sera renforcée à travers la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des actions de solidarité, la mise en place d'un registre unique des personnes vulnérables et la prise en charge intégrée de ces dernières.

Cet effet attendu sera mesuré par les indicateurs suivants : (i) le nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés, (ii) la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (iii) le nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité, (iv) le montant des ressources mobilisées pour la solidarité.

#### **EA 3.4.4 : La gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée**

Il s'agira de renforcer les compétences des acteurs en matière de préparation, de prévention et de gestion des catastrophes, de prendre en charge les victimes et d'assurer la réhabilitation/relèvement des ménages victimes de ces catastrophes et crises humanitaires. (i) Le délai moyen de réaction aux urgences et (ii) le taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/ réhabilitation sont les indicateurs retenus pour cet effet.

Par ailleurs, il sera développé les projets d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso ; de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) ; de prise en charge des enfants et jeunes en situation de rue (PEC-EJSR) et le projet handicap et inclusion sociale. Ils ont pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités sociales à travers la prise en charge sociale et économique desdits groupes au Burkina Faso.

### **II.4.2.4.Axe stratégique 4 : autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre**

#### **Objectif stratégique 4. 1 : améliorer le statut socioéconomique et juridique de la femme**

L'objectif stratégique comporte deux (02) effets sectoriels attendus : (i) l'autonomisation économique de la femme est promue et (ii) l'autonomisation sociopolitique de la femme est renforcée.

##### **EA 4.1.1 :l'autonomisation économique de la femme est promue**

L'ambition de cet effet attendu est d'améliorer la situation économique des femmes. Il s'agit notamment de la promotion de la formation technique et professionnelle des femmes et des filles, de l'appui à la formalisation d'entreprises des femmes exerçant dans l'informel, la promotion de la création d'entreprises par les femmes et les jeunes filles.

A cela s'ajoutent l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux ressources et aux facteurs de production. Les indicateurs retenus pour mesurer cet effet sont (i) la proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles, (ii) la proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes.

##### **EA 4.1.2 : l'autonomisation sociopolitique de la femme est renforcée**

Il s'agira de parvenir à une meilleure représentativité des femmes dans les sphères de prises de décisions et instances politiques d'au moins 30%, d'atteindre zéro tolérance face aux violences à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Les indicateurs retenus pour mesurer cet effet sont (i) la proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) et (ii) le nombre de femmes victimes de violences enregistrées.

#### **Objectif stratégique 4. 2 : réduire les inégalités de genre**

Cet objectif stratégique comporte deux (02) effets attendus : (i) l'égalité et l'équité entre les sexes sont promues et (ii) l'institutionnalisation du genre est renforcée

##### **EA 4.2.1 : l'égalité et l'équité entre les sexes sont promues**

Il s'agira de renforcer l'égalité et l'équité de genre dans l'ensemble des secteurs d'activités. La politique s'oriente résolument dans la transformation de la perception de la société par une déconstruction des stéréotypes liés au genre pour garantir un accès égal et équitable des filles et des garçons à l'éducation, à la formation et au recrutement.

L'indice SIGI (inégalité sociale et égalité homme/femme) est l'indicateur retenu pour mesurer l'effet.

##### **EA 4.2.2 : l'institutionnalisation du genre est renforcée**

Cet effet attendu vise à assurer l'intégration du genre dans la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions retenues dans les référentiels nationaux. L'atteinte de cet effet nécessitera l'amélioration du niveau de connaissance et de compréhension du genre; la prise en compte du genre dans la formulation des différentes politiques, plans, programmes et projets de développement à tous les niveaux ; la budgétisation sensible au genre, la production des données désagrégées par sexe, la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des acteurs en charge de la production statistiques pour la disponibilité des données en matière de genre.

Il sera également mis en œuvre le programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation économique, politique et sociale de la femme.

**Tableau n°3 : Récapitulatif des axes stratégiques, objectifs stratégiques, effets attendus et indicateurs<sup>5</sup>**

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
<b>Axe stratégique 1 : Promotion du travail décent</b>	<b>OS 1.1: Améliorer la gouvernance du marché du travail</b>	<b>EA 1.1.1</b> : le cadre juridique et institutionnel du travail décent est renforcé	<b>IEA 1.1.1.1</b> : Nombre d'infractions relevées dans le secteur formel <b>IEA 1.1.1.1</b> : Nombre d'inspecteurs du travail pour 10 000 travailleurs (ratio) <b>IEA 1.1.1.1</b> : Nombre de textes d'application du code du travail adopté
		<b>EA 1.1.2</b> : Le dialogue social est promu	<b>IEA 1.1.1.1</b> : Nombre de conflits de travail pour 10 000 travailleurs (ratio) <b>IEA 1.1.2.1</b> : Taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives <b>IEA 1.1.2.2</b> : Taux de conciliation des différends du travail
		<b>EA 1.1.3</b> : Le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé	<b>IEA 1.1.3.1</b> : Proportion des bureaux, offices privés de placement et entreprise de travail temporaire respectant les cahiers de charges <b>EA 1.1.3.2</b> : Part contributive de l'Agence National Pour l'Emploi (ANPE) au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi
		<b>EA 1.1.4</b> : Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés	<b>IEA 1.1.4.1</b> : Nombre de travailleurs déflatés réinsérés <b>IEA 1.1.4.2</b> : Proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé (hommes/femmes)
		<b>EA 1.1.5</b> : L'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée	<b>IEA 1.1.5.1</b> : Proportion des travailleurs migrants sensibilisés sur les droits fondamentaux au travail <b>IEA 1.1.5.2</b> : Proportion de femmes déclarées à la CNSS et à la CARFO <b>IEA 1.1.5.3</b> : Proportion des travailleurs jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO

<sup>5</sup> Toutes les données seront désagrégées en hommes/femmes

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
<b>Axe stratégique 2 :</b> La promotion de l'emploi productif et décent	<b>OS 2.1 :</b> Renforcer la dynamique la création d'emplois productifs et décents	<b>EA 2.1.1 :</b> La création dans les différents secteurs de l'économie est accrue	<b>IEA 2.1.2.1 :</b> Nombre d'emplois décents créés par an
		<b>EA 2.1.2 :</b> l'accès à l'emploi de la main d'œuvre, notamment les jeunes, les femmes et les catégories sociales marginalisées est amélioré	<b>IEA 2.1.2.2 :</b> Taux d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de l'Emploi
		<b>EA 2.1.3 :</b> l'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée	<b>IEA 2.1.3.1 :</b> Nombre de jeunes et des femmes ayant accéder à un emploi <b>IEA 2.1.3.2 :</b> Part de la main d'œuvre vers l'auto-emploi <b>IEA 2.1.3.3 :</b> Revenu moyen tiré des emplois
		<b>EA 2.1.4 :</b> Les micro et petites entreprises sont promues	<b>IEA 2.1.4.1 :</b> Nombre de micro et petites entreprises créées <b>IEA 2.1.4.2 :</b> Nombre de micro-entreprises renforcées <b>IEA 2.1.4.3 :</b> Taux de succès des entreprises créées.
		<b>Axe 3 :</b> Promotion de la protection sociale	<b>OS 3.1 :</b> Promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'Assurance maladie universelle
<b>EA 3.1.2 :</b> la couverture sociale des travailleurs salariés est améliorée et étendue	<b>IEA 3.1.2.1 :</b> Nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO <b>IEA 3.1.2.2 :</b> Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension <b>IEA 3.1.2.3 :</b> Taux de relèvement des pensions par catégorie <b>IEA 3.1.2.4 :</b> Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite		
<b>EA 3.2.1 :</b> la prévention des risques professionnels est	<b>IEA 3.2.1.1 :</b> Nombre d'accidents de travail pour 1.000.000 de travailleurs (Homme /Femme)		

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
		promue	<p><b>IEA 3.2.1.2</b> : Proportion des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST victimes d'un risque professionnel (Homme /Femme)</p> <p><b>IEA 3.2.1.3</b> : Taux de réalisation des visites des lieux de travail des entreprises affiliées à l'OST</p> <p><b>IEA 3.2.1.4</b> : Taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public (Homme /Femme)</p> <p><b>IEA 3.2.1.5</b> : Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST à la visite médicale du secteur privé (Homme /Femme)</p> <p><b>IEA 3.2.1.6</b> : Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST aux séances de sensibilisation (Homme /Femme)</p> <p><b>IEA 3.2.1.7</b> : Proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou formés en matière de sécurité et santé au travail (Homme /Femme)</p> <p><b>IEA 3.2.1.8</b> : Incidence de fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées à l'OST (Homme /Femme)</p>
		<b>EA 3.2.2</b> : la prise en charge des travailleurs est renforcée	<p><b>IEA 3.2.2.1</b> : Proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CNSS</p> <p><b>IEA 3.2.2.2</b> : proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CARFO</p>
	<b>OS 3.3</b> : Améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille	<b>EA 3.3.1</b> : La protection de l'enfant est renforcée	<p><b>IEA 3.3.1.1</b> : Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés (garçons et filles)</p> <p><b>IEA 3.3.1.2</b> : Nombre d'enfants privés de famille pris en charge</p> <p><b>IEA 3.3.1.3</b> : Proportion d'enfants vulnérables pris en charge</p> <p><b>IEA 3.3.1.4</b> : Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques</p>

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
			<b>IEA 3.3.1.5</b> : Nombre des enfants en situation de rue (garçons et filles)
		<b>IEA 3.3.1.6</b> : Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes en difficultés d'adaptation comportementale et sociale pris en charge (garçons et filles)	
		<b>IEA 3.3.1.7</b> : Proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant	
		<b>EA 3.3.2</b> : l'offre éducative/encadrement de la prime enfance est améliorée	<b>IEA 3.3.2.1</b> : Taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime en enfance (garçons et filles)
		<b>EA 3.3.3</b> : la promotion de la famille est renforcée	<b>IEA 3.3.3.1</b> : Proportion de cas de conflits familiaux résolus
		<b>IEA 3.3.3.2</b> : Nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR	
		<b>EA 3.3.4</b> : l'éducation sociale est promue	<b>IEA 3.3.4.1</b> : Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés
	<b>OS 3.4</b> : Renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires	<b>EA 3.4.1</b> : La protection et la promotion des personnes handicapées sont assurées	<b>IEA 3.4.1.1</b> : Proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée (hommes et femmes)
			<b>IEA 3.4.1.2</b> : Proportion des personnes handicapées actives occupées (hommes et femmes)
			<b>IEA 3.4.1.3</b> : Proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées
		<b>EA 3.4.2</b> : La protection des personnes âgées est assurée	<b>IEA 3.4.2.1</b> : Proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée (hommes et femmes)
		<b>EA 3.4.3</b> : la solidarité nationale est renforcée	<b>IEA 3.4.3.1</b> : Nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés (hommes et femmes)
			<b>IEA 3.4.3.2</b> : Nombre de travailleurs retraités et déflatés réinsérés (hommes et femmes)

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
			<p><b>IEA 3.4.3.3</b> : Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées (hommes et femmes)</p> <p><b>IEA 3.4.3.4</b> : Nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité (hommes et femmes)</p> <p><b>IEA 3.4.3.5</b> : Montant des ressources mobilisées</p>
		<p><b>EA 3.4.4</b> : la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée</p>	<p><b>IEA 3.4.4.1</b> : Délai moyen de réaction aux urgences</p> <p><b>IEA 3.4.4.2</b> : Taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/ réhabilitation</p>
<p><b>Axe 4 :</b> Autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre</p>	<p><b>OS 4.1</b> : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme</p>	<p><b>EA 4.1.1</b> : L'autonomisation socio-économique de la femme est promue</p>	<p><b>IEA 4.1.1.1</b> : Proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles</p>
		<p><b>EA 4.1.2</b> : L'autonomisation socio-politique de la femme est renforcée</p>	<p><b>IEA 4.1.1.2</b> : Proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes</p> <p><b>IEA 4.1.2.1</b> : Proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs)</p> <p><b>IEA 4.1.2.2</b> : Nombre de femmes victimes de violences enregistrées</p>
	<p><b>OS 4.2</b> : Réduire les inégalités du genre</p>	<p><b>EA 4.2.1</b> : L'égalité et l'équité entre les sexes sont promues</p>	<p><b>IEA 4.2.1.1</b> : Indice SIGI (inégalité sociale et égalité homme/femme)</p>
		<p><b>EA 4.2.2</b> : 'institutionnalisation du genre est renforcée</p>	<p><b>IEA 4.2.2.1</b> : Proportion du budget de l'Etat alloué à la promotion du genre</p>

## **PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION**

### **III.1.Dispositions de mise en œuvre**

Les dispositions de mise en œuvre de la politique TEPS comprennent le dispositif institutionnel de pilotage, les instruments et les acteurs de mise en œuvre.

#### **III.1.1.Le dispositif institutionnel de pilotage**

La coordination et le pilotage de la mise en œuvre de la politique du secteur TEPS seront assurés par un comité de pilotage, un secrétariat technique et des groupes thématiques.

##### **III.1.1.1.Le comité de pilotage**

Le cadre sectoriel de dialogue « travail, emploi et protection sociale » est l'organe d'orientation et de coordination de la politique. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge de l'Emploi. Il regroupe les ministères membres du secteur, les Partenaires techniques et financiers (PTF), le secteur privé, les Collectivités territoriales, les ONG et la société civile.

##### **III.1.1.2.Le secrétariat technique du CSD/TEPS**

Le secrétariat technique assiste le comité de pilotage dans l'orientation et la coordination de la politique sectorielle TEPS. A ce titre, il assure l'animation technique du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la politique sectorielle. Le secrétariat technique est assuré par la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'emploi en collaboration avec les DGESS des autres ministères membres du CSD/TEPS. Il élabore les rapports périodiques à soumettre au comité de pilotage sur la base des rapports des groupes thématiques validés.

##### **III.1.1.3.Les groupes thématiques**

Il sera créé un groupe thématique pour chaque domaine de la politique sectorielle TEPS. Chaque groupe thématique sera composé de représentants des structures impliquées dans la mise en œuvre de la politique. Ils ont pour rôle d'assurer la programmation, le suivi et le reporting de l'état de réalisation des actions sectorielles et l'évolution des indicateurs sectoriels en rapport avec les thématiques développées. Ils élaborent à cet effet les rapports à transmettre au secrétariat technique.

#### **III.1.2.Les instances**

Le dispositif de coordination de la politique sectorielle TEPS comporte deux instances dénommées revues sectorielles. Elles constituent un cadre de dialogue regroupant les acteurs du secteur qui se tient deux fois l'année : une revue annuelle et une revue à mi-parcours. La revue sectorielle annuelle examine et valide le rapport de performance de l'année écoulée, sur la base du cadre sectoriel de mesure de performances, le cadre logique et du cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants. La revue à mi-parcours examine et la situation de mise en œuvre de la politique sectorielle et statue sur les mesures à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées pour le reste de l'année.

#### **III.1.3.Les instruments de mise en œuvre**

Les instruments de mise en œuvre de la politique sectorielle TEPS se constituent: (i) d'un plan d'actions opérationnel, (ii) du plan de communication et (iii) du plan de renforcement de capacités.

### **III.1.3.1.Le plan d’actions opérationnel**

Un plan d’action opérationnel sera élaboré afin d’opérationnaliser la Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale.

### **III.1.3.2.La stratégie de communication**

En vue de renforcer la visibilité de la politique sectorielle et son appropriation par tous les acteurs, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre. Les actions de communication se feront à travers des campagnes de communication, des spots publicitaires, des conférences de presse, des conférences publiques, des émissions radiophoniques et télévisuelles, des théâtres, l’édition et la diffusion du document de politique sectorielle, des couvertures médiatiques des principales instances, etc.

### **III.1.3.3.Le plan de renforcement de capacités**

En vue de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du suivi et de l’évaluation de la politique sectorielle, un plan de renforcement de capacités sera élaboré. Les actions de renforcement de capacités porteront sur la gestion des ressources humaines, sur les ressources matérielles, et les outils et instructions de suivi et évaluation.

### **III.1.4.Les acteurs de mise en œuvre**

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la politique du secteur TEPS.

#### **III.1.4.1.Les ministères membres du CSD/TEPS**

Conformément à leurs domaines d’attributions, chaque ministère membre du CSD/TEPS doit intégrer dans ses plans et programmes, les activités de la mise en œuvre de la politique sectorielle TEPS. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du secteur.

#### **III.1.4.2.La société civile**

Les Organisations de la Société Civile (OSC) en raison de leur rôle de veille citoyenne, contribuent à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation de la politique sectorielle.

#### **III.1.4.3.Le secteur privé**

Le secteur privé contribue fortement à la création de richesse et d’emplois. A ce titre, il participe à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation de la politique sectorielle.

#### **III.1.4.3. Les partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux que sont les organisations syndicales d’employeurs et de travailleurs sont des acteurs clés dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de travail. Conformation au principe du tripartisme prôné par les instances internationales en matière de travail, ces acteurs participent à la mise en œuvre de ces politiques. Ils constituent un regard citoyen et interpellent l’Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques.

#### **III.1.4.4.Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales concourent avec l’État, à l’administration et à l’aménagement du territoire. A cet effet, elles doivent entreprendre des actions entrant dans le cadre de

l'aménagement du territoire, de la promotion du développement et de la bonne gouvernance économique au niveau local. Par ailleurs, elles devront prendre en compte dans les plans locaux de développement les orientations nationales et sectorielles dont celles de la politique sectorielle TEPS.

#### **III.1.4.5. Les partenaires techniques et financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de sa politique de développement. Pour ce faire, elles participeront aux revues annuelle et à mi-parcours et contribueront au renforcement des capacités des acteurs. En sus de leur participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle, les PTF contribueront à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la politique.

### **III.2. Le suivi et l'évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation est constitué du mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

#### **III.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation**

Le suivi et l'évaluation de la politique du secteur « travail, emploi et protection sociale » est assuré par le secrétariat technique du CSD/TEPS. Il a en charge la collecte, la centralisation, le traitement et l'analyse des données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les cibles atteints. En outre, la politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pour mesurer les effets et les impacts de sa mise en œuvre.

#### **III.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation**

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la politique sectorielle TEPS, il sera conçu, (i) un cadre logique (annexe 1), (ii) un cadre de mesure de la performance (annexe 2) et (iii) une matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (annexe 3).

Des rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits dans le cadre des travaux des revues de la politique sectorielle TEPS.

### **III.3. Le mécanisme de financement**

La politique sectorielle sera financée par le budget de l'Etat, les contributions des PTF et les autres formes de financement.

Au niveau interne, plusieurs stratégies permettront une mobilisation conséquente des ressources auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des ménages, des entreprises privées nationales, des ONG et associations nationales, etc. Les efforts de l'Etat seront soutenus par les concours financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En sus, l'exploitation des potentialités nationales issue d'un partenariat public-privé notamment pour la réalisation des infrastructures publiques sera privilégiée.

#### **III.4. L'analyse et la gestion des risques**

La mise en œuvre des actions de la politique sectorielle TEPS pourrait être compromise par la survenue d'un certain nombre de risques notamment : (i) l'insécurité, (ii) les troubles socio-politiques, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs et (v) le risque financier.

### ➤ **Les troubles socio-politiques**

La mise en œuvre de la politique sectorielle appelle un certain nombre de réformes structurelles. La réussite de ces réformes est tributaire des résultats des négociations entre le Gouvernement et les organisations de défense des intérêts du personnel. Des conflits répétés entre ces deux entités liés aux changements à opérer, constituent aussi une source qui pourrait compromettre la réussite de la politique sectorielle.

Pour atténuer ce risque, les cadres de dialogue devront être exploités à bon escient. Des rencontres et des commissions bipartites pourraient être convoqués en cas de besoin.

### ➤ **Le risque financier**

Il s'agit principalement de la persistance des difficultés de mobilisation des ressources consacrées à la mise en œuvre des actions et des régulations budgétaires liées aux contraintes financières qui affectent le secteur TEPS.

Pour faire face à ce risque, le secteur TEPS devra mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation des ressources et assurer une gestion efficace et transparente des ressources mobilisées.

### ➤ **L'insécurité**

Elle constitue un véritable obstacle à la mise en œuvre des programmes parce qu'elle annihile les efforts développés en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. En effet, la menace terroriste peut engendrer par endroit des difficultés de fonctionnement de plusieurs services, dont ceux en charge du secteur.

En vue de juguler ce risque terroriste, afin de préserver les acquis du secteur et garantir la mise en œuvre effective de la politique sectorielle, il est nécessaire d'appréhender ce défi à tous les niveaux notamment en termes d'information, de dispositions à prendre.

### ➤ **L'instabilité institutionnelle**

Les évolutions institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions de structures ministérielles, pourraient perturber la mise en œuvre de la politique sectorielle. Ce risque qui se manifeste à travers des réformes organisationnelles et la mobilité du personnel n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées. Aussi convient-il de mener des réflexions dans le sens de stabiliser les institutions et les secteurs de planification.

### ➤ **La faible adhésion des acteurs**

La réussite de la mise en œuvre de la politique sectorielle requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes du secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie à tous les niveaux. Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi paraît-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe, un plaidoyer et la tenue régulière des revues, afin de permettre à chaque acteur de mieux participer à la mise en œuvre de la politique.

# **ANNEXES**

## Annexe 1 : Cadre logique

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Objectif stratégique (référentiel national) :</b>							
<b>Axe stratégique 1 de la politique sectorielle : Promotion du travail décent</b>							
<b>Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la gouvernance du marché du travail</b>							
<b>Effet attendu EA1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du travail décent est renforcé</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.1.1.1.1	Moyenne d'infractions commises par entreprise visitée	DGT/MFPTPS	OST	5,2% (2015)	4,50%	3%	
IEA.1.1.1.2	Ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail	DGT/MFPTPS	INSD	1/107750 (2011)	1/95000	1/40 000	
IEA.1.1.1.3	Proportion de textes d'application du code du travail adoptée et vulgarisée	DGT/MFPTPS	MJFIP, MJDH, MS, BIT, partenaires sociaux	0%	30%	100%	
<b>Effet attendu EA 1.1.2:Le dialogue social est promu</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.1.1.2.1	Nombre de conflits de travail pour 10 000 salariés	DGT / MFPTPS	Partenaires sociaux	131,15	70	18	Faible adhésion des partenaires sociaux

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
IEA.1.1.2.2	Taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives	DGT / MFPTPS	Partenaires sociaux	46%	55%	80%	
IEA.1.1.2.3	Taux de conciliation des différends du travail	DGT / MFPTPS	Partenaires sociaux	60%	80%	100%	
<b>Effet attendu EA 1.1.3: le système d'information et le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.1.1.3.1	Taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail	ONEF	Les DGESS/ les DRH, secteur privé	75%	100%	100%	Non adoption des textes, faible adhésion des partenaires
IEA.1.1.3.2	Pourcentage des productions statistiques diffusées dans les délais	ONEF	Les DGESS/les DRH, secteur privé	ND	100%	100%	
IEA.1.1.3.3	Taux de réalisations des études	ONEF	Les DGESS	50%	75%	100%	
IEA.1.1.3.4	Taux de progression du recrutement par le service public d'emploi	ANPE	ONEF	7%	15%	30%	
IEA.1.1.3.5	Taux de progression du recrutement par les services privés de placement	ONEF	DGIPE/MJFIP	21%	30%	45%	
<b>Effet attendu EA 1.1.4: Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
IEA.1.1.4.1	Nombre de travailleurs déflatés réinsérés	FONA-DR	DGT, partenaires sociaux, Association des retraités,	101 (dont 30 femmes) en 2015	645 (dont 193 femmes)	1 500 (dont 450 femmes)	Faible adhésion des partenaires sociaux
IEA.1.1.4.2	Proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé (hommes/femmes)	FONA-DR	partenaires sociaux, Association des retraités	30%	40%	55%	
<b>Effet attendu EA 1.1.5 : L'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.1.1.5.1	Proportion des travailleurs migrants sensibilisés sur les droits fondamentaux au travail	DGESS	DGPS /DGT/ DRTPS	ND	15%	50%	
IEA.1.1.5.2	Proportion de femmes déclarées à la CNSS et à la CARFO	DGESS	CNSS/CARFO	ND	100%	100%	
IEA.1.1.5.3	Proportion des travailleurs jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO	DGESS	CNSS/CARFO	ND	100%	100%	
<b>Axe stratégique 2 de la politique sectorielle : La promotion de l'emploi productif et décent</b>							
<b>Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents</b>							
<b>Effet attendu EA 2.1.1 : La création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie est accrue</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.1.1.1	Nombre moyen d'emplois décents créés par an	ONEF	DGIPE, AGRE, DGESS	22 700 (2015)	50 000	50 000	Faible amélioration du climat des affaires
<b>Effet attendu EA 2.1.2 : l'accès à l'emploi de la main d'œuvre, notamment les jeunes et les femmes est amélioré</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.1.2.1	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service Public de l'Emploi	DGIPE	ANPE, DGESS/MJFIP ONEF, MFSNF	10% (2015)	20%	25%	faible allocation budgétaire des Services publics de l'Etat
<b>Effet attendu EA 2.1.3 : L'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.1.3.1	Taux d'insertion des bénéficiaires de la formation technique et professionnelle	DGIPE	ANPE, ONEF, DGESS/MJFIP	ND	60%	80%	faible amélioration du climat des affaires
IEA.2.1.3.2	Revenu moyen mensuel tiré d'un emploi	DGIPE	ANPE, ONEF, DGESS/MJFIP	ND	150 000	192 000	
<b>Effet attendu EA 2.1.4 : Les micro et les petites entreprises sont promues</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.1.4.1	Nombre de micro et petites entreprises créées par le service public de l'emploi	DGIPE	Fonds nationaux, projets et programmes sectoriels	23 729 (2015)	40 000	60 000	faible allocation budgétaire des Services publics de l'Etat; Absence de suivi des actions d'insertion professionnelle
IEA.2.1.4.2	Taux de succès des entreprises créées	DGIPE	ONEF, DGESS, ANPE	ND	75%	90%	
<b>Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels</b>							
<b>Effet attendu EA 2.2.1 : L'organisation et le fonctionnement des unités économiques sont renforcés</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.2.1.1	Nombre d'unités économiques dont l'organisation et le fonctionnement sont renforcés	DGIPE	ONEF, DGESS, ANPE	1 162	8 412	20 137	Insuffisance du budget alloué au structures en charge de l'économie informelle; Faible adhésion des travailleurs
IEA.2.2.1.2	Nombre d'unités économiques formalisées	DGIPE	ONEF, ANPE, DGESS/MJFIP, MCIA	8 561 (2014)	60 366	140 854	
IEA.2.2.1.3	Nombre d'acteurs de l'économie informelle formés et/ou sensibilisés	DGIPE	ONEF, ANPE DGESS/MJFIP	1 162	8 412	20 137	

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Effet attendu EA 2.2.2 : L'emploi formel dans l'économie est accru</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.2.2.3.1	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	ONEF	DGIPE, DGESS, ANPE/MJFIP, CNPB	6,6% (2014)	15%	40%	Faible amélioration du climat des affaires
<b>Axe stratégique 3 de la politique sectorielle : Promotion de la protection sociale</b>							
<b>Objectif stratégique : 3.1 : Promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'Assurance maladie universelle</b>							
<b>Effet attendu EA 3.1.1 : l'accès des acteurs des économies informelles urbaine et rurale à la protection sociale est amélioré</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.1.1.1	Nombre d'assurés volontaires	DGESS/MFPTPS	CNSS	9 394	19 394	33 364	
IEA.3.1.1.2	Nombre de bénéficiaires des prestations des mutuelles sociales	DGESS/MFPTPS	MS, structures mutualistes	65 436	1 935 916	10 935 000	
<b>Effet attendu EA 3.1.2 : la couverture sociale des travailleurs salariés est améliorée et étendue</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
				<b>2016</b>			
IEA 3.1.2.1	Nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO	DGESS/MFPTPS	CNSS	346 304 (dont 76 528 femmes en 2015)	470 801(dont 104 040 femmes)	645 096 (dont 142 557 femmes)	
IEA 3.1.2.2	Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension	DGESS/MFPTPS	CNSS, CARFO	7%	10%	12%	
IEA 3.1.2.3	Taux de relèvement des pensions par catégorie	DGPS/MFPTPS	CNSS, CARFO				
IEA 3.1.2.4	Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite	CNSS, CARFO	OST	ND	60%	80%	
<b>Effet attendu EA3.1.3 : le système national d'assurance maladie pour tous est promu</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA3.1.3.1	Le taux de couverture de l'AMU	ST-AMU	MS, structures mutualistes	0%	25%	79%	
<b>Objectif stratégique : 3.2 : Promouvoir la sécurité et la santé au travail</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Effet attendu EA 3.2.1 : La prévention des risques professionnels est promue</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.2.1.1	Nombre d'accidents du travail pour 1 million de travailleurs	DGESS/MFPTPS	CNSS, CARFO	6063,85 (2014)	3031	1 500	Non adhésion des employeurs et des travailleurs aux activités de santé et sécurité au travail
IEA.3.2.1.2	Proportion des travailleurs des entreprises affiliées victimes d'un risque professionnel	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	2,16%	1,90%	1%	
IEA.3.2.1.3	Taux de réalisation des visites des lieux de travail des entreprises affiliées	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	91,99%	95,00%	100	
IEA.3.2.1.4	Taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public ;	OST	DRH et DAF des ministères, institutions et les DR/santé	23,97%	50%	75%	
IEA.3.2.1.5	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à la visite médicale du secteur privé;	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	79,38%	90%	95%	
IEA.3.2.1.6	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées aux séances de sensibilisation	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	75,09%	80%	90%	
IEA.3.2.1.7	Proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou en matière de sécurité et santé au	DGPS/DRTPS	CNSS/ CARFO/IMT/Employeur CSST/	50%	70%	90%	

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
	travail.						
IEA.3.2.1.8	Incidence de fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	1,07%	0,9%	0,6%	
<b>Effet attendu EA 3.2.2 : La prise en charge médicale des travailleurs est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA 3.2.2.1	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CNSS	CNSS	Mini Santé	83%	87%	95%	non adhésion des partenaires sociaux
IEA 3.2.2.2	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CARFO	CARFO	Mini Santé	9,10%	25%	75%	
<b>Objectif stratégique 3.3 : Améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille</b>							
<b>Effet attendu EA 3.3.1 : La protection de l'enfant est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.3.1.1	Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés	DGPEA/MFSNF	UNICEF	850 (dont 345 filles)	500(dont 135 filles)	300 (dont 95 filles)	
IEA.3.3.1.2	Nombre d'enfants privés de famille pris en charge	DGPEA/MFSNF	DPFSNF, OSC	742 (dont 393filles)	480 (dont 252 filles)	350 (dont 180 filles)	

Intitulé du référentiel sectoriel :		Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »					
Impact escompté (référentiel national) :							
Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)		La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso					
Les impacts escomptés de la politique sectorielle		Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.					
IEA.3.3.1.3	Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge	INEFPRO, MEADO/MFSNF	DGPEA/MFSNF	42%	53%	60%	
IEA.3.3.1.4	Proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant	SP/CNE	DGPEA/MFSNF	30%	50%	100%	
IEA.3.3.1.5	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	CMLS/MFSNF	DGEPEA, DGSN	45%	70%	80%	
IEA.3.3.1.6	Nombre d'enfants en situation de rue	DGPEA/MFSNF	INEFPRO, MEADO	9313 (7564 garçons, 1749 filles)	7000(5685 garçons, 1315 filles)	4000(3249 garçons, 751 filles)	
IEA.3.3.1.7	Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	MFPTPS	MFSNF	41% (2014)	25%	15%	
<b>Effet attendu EA 3.3.2 : l'offre éducative/encadrement de la prime enfance est améliorée</b>							
Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence 2016	Cibles finales 2027		Hypothèses / Risques
IEA.3.3.2.1	Taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime enfance	DGEPEA/MFSNF	DAF, communautés religieuses, OSC	0,05%	0,95%	2,50%	
<b>Effet attendu EA 3.3.3 : la promotion de la famille est renforcée</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.3.3.1	Proportion de cas de conflits familiaux résolus	DGPFG/MFSNF	DGPFG/MFSNF	27,60%	30%	35%	
IEA.3.3.3.2	Nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR	DGPFG/MFSNF	DGESS/MFSNF	225	600	1000	
<b>Effet attendu EA 3.3.4 : l'éducation sociale est promue</b>							
IEA.3.3.4.1	Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	DGPFG/MFSNF	DGESS/MFSNF, MJDHPC	2490	2000	1300	
IEA.3.3.4.2	Rayon moyen d'accès à un service social	DGPFG/MFSNF	DAF, DRH	50 km	40 km	20 km	
<b>Objectif stratégique 3.4 : Renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires</b>							
<b>Effet attendu EA 3.4.1 : La protection et la promotion des personnes handicapées sont assurées</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
IEA.3.4.1.1	Proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	DGSN/MFSNF	DGFNS, SP/COMUD-H, OSC	3%	20%	50%	
IEA.3.4.1.2	Proportion des personnes handicapées actives occupées	DGSN/MFSNF	SP/COMUD-H, OSC	2,20%	50%	70%	
IEA.3.4.1.3	Proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées	SP/COMUD-H	DGSN/MFSNF, OSC	20%	30%	50%	
<b>Effet attendu EA 3.4.2 : La protection des personnes âgées est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.4.2.1	Proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	DGSN/MFSNF	DGSN	5%	50%	80%	
<b>Effet attendu EA 3.4.3 : La solidarité nationale est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
IEA.3.4.3.1	Nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés	DGSN/MFSNF	Communautés religieuses, OSC	926 (dont 922 femmes)	750 (dont 746 femmes)	450 (dont 446 femmes)	
IEA.3.4.3.2	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	DGSN/MFSNF	DGFNS, Communautés religieuses, OSC	ND	75%	80%	
IEA.3.4.3.3	Nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité	DGFNS/MFSNF	DGSN/MFSNF	ND	2000	6000	
IEA.3.4.3.4	Montant des ressources mobilisées	DGFNS/MFSNF	DGSN/MFSNF	20528940	200000000	600000000	
<b>Effet attendu EA 3.4.4 : la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.3.4.4.1	Délai moyen de réaction aux urgences	SP/CONASUR/MFSNF	AMBF, ARBF	48H	48H	24H	
IEA.3.4.4.2	Taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/ réhabilitation	SP/CONASUR/MFSNF	AMBF, ARBF	10%	20%	40%	
<b>Axe stratégique 4 de la politique sectorielle : Autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre</b>							
<b>Objectif stratégique 4.1 : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Effet attendu EA 4.1.1 : L'autonomisation socio-économique de la femme est promue</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.4.1.1.1	Proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles	DGAEF/MFSNF	MCIA	21%	50%	50%	Non adoption de la loi sur la parité
IEA.4.1.1.2	Proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes	DGAEF/MFSNF	DGPPF, DGESS/MAAH	38,14%	42%	50%	
<b>Effet attendu EA 4.1.2 : L'autonomisation socio-politique de la femme est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.4.1.2.1	Proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs)	SP/CONAP Genre/MFSNF	Assemblée Nationale, SGGCM	14,79%	20%	30%	Non application de la loi sur le quota genre
IEA.4.1.2.2	Nombre de femmes victimes de violences enregistrées	DGPPF/MFSNF	SP/CONAP Genre	108	50	25	
<b>Objectif stratégique 4.2 : Réduire les inégalités du genre</b>							
<b>Effet attendu EA 4.2.1 : L'égalité et l'équité entre les sexes sont promues</b>							

<b>Intitulé du référentiel sectoriel :</b>		<b>Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »</b>					
<b>Impact escompté (référentiel national) :</b>							
<b>Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)</b>		<b>La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso</b>					
<b>Les impacts escomptés de la politique sectorielle</b>		<b>Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.</b>					
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.4.2.1.1	Indice SIGI (inégalité sociale et égalité homme/femme)	DGESS/MFSNF	SP-CONAP-Genre, DGPPF DGAEF/MFSNF, INSD	22,90%	22%	15%	
<b>Effet attendu EA 4.2.2 : L'institutionnalisation du genre est renforcée</b>							
<b>Code</b>	<b>Indicateurs du sous-effet</b>	<b>Responsable</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence 2016</b>	<b>Cibles 2020</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
IEA.4.2.2.1	Proportion du budget de l'Etat alloué à la promotion du genre	SP/CONAP-genre/MFSNF	Secteurs de planification	1%	3%	5%	Non engagement en faveur du genre
IEA.4.2.2.2	Proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant le genre	SP/CONAP-genre/MFSNF	Secteurs de planification	35%	100%	100%	Non engagement en faveur du genre
IEA.4.2.2.3	Proportion de cellules ministérielles/institutionnelles pour la promotion genre fonctionnelles	SP/CONAP-genre/MFSNF	Secteurs de planification	40%	100%	100%	Non engagement en faveur du genre

## Annexe 2 : Cadre de mesure de performance

Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso													
Axe stratégique 1 de la politique sectorielle : Promotion du travail décent													
Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la gouvernance du marché du travail													
Effet attendu EA 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du travail décent est renforcé													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.1.1.1.1	Moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée	rapport général de l'inspection du travail	MFPTPS	5,20%	4,50%	4%	3%						
IEA.1.1.1.2	Ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail	rapport général de l'inspection du travail	DRH et DGT/MFPTPS	1/107750	1/95000	1/80000	1/40000						
IEA.1.1.1.3	proportion de textes d'application du code du travail adoptée et vulgarisée	journal officiel	DGT/MFPTPS	0%	30%	100%	100%						
Effet attendu EA 1.1.2 : Le dialogue social est promu													
Code	Indicateurs du sous-effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.1.1.2.1	Nombre de conflits de travail pour 10 000 travailleurs (ratio)	Rapport général de l'inspection du travail	MFPTPS	131,15	70	40	18						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.1.1.2.2	Taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives	Rapport d'activités DGT	DGT/MFPTPS	46%	55%	65%	80%						
IEA.1.1.2.3	Taux de conciliation des différends du travail	rapport général de l'inspection du travail	DRTPS ET DGT:MFPTPS	60%	80%	90%	100%						
<b>Effet attendu EA 1.1.3: le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé</b>													
Code	Indicateurs du sous-effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.1.1.3.1	Taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail	Rapport d'activités de l'ONEF et le rapport statistique national	ONEF	75%	100%	100%	100%						
IEA.1.1.3.2	Pourcentage des productions statistiques diffusées dans les délais	rapport d'activité de l'ONEF et le rapport statistique national	ONEF	ND	100%	100%	100%						
IEA.1.1.3.3	taux de réalisation des études	rapport d'activité de l'ONEF	ONEF	50%	75%	100%	100%						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.1.1.3.4	Taux de progression du recrutement par le service public	rapport d'activité de l'ANPE et l'annuaire statistique de l'ONEF	ANPE	7%	15%	22%	30%						
IEA.1.1.3.5	Taux de progression du recrutement par les services privés de placement	l'annuaire statistique de l'ONEF et le rapport d'activité de la DGT	DGIPE/MJFIP	21%	30%	37%	45%						

**Effet attendu EA.1.1.4 : Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés**

Code	Indicateurs du sous-effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.1.1.4.1	Nombre de travailleurs déflatés réinsérés	Rapport FONA-DR	FONA-DR	101 (dont 30 femmes) en 2015	645 (dont 193 femmes)	800 (dont 204 femmes)	1 500 (dont 450 femmes)							
IEA.1.1.4.2	Proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé (hommes/femmes)	Rapport FONA-DR	FONA-DR	30%	40%	50%	55%							

**Effet attendu EA 1.1.5 : L'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée**

Code	Indicateurs du sous-effet	Source	Responsable	Valeurs de	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	

Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso													
				référence 2016				7	8	9	0	1	s (1=Oui, 0=Non)
IEA.1.1.5 .1	Proportion des travailleurs migrants sensibilisés sur les droits fondamentaux au travail	Rapport DGT	DGESS	ND	15%	20%	50%						
IEA.1.1.5 .2	Proportion de femmes déclarées à la CNSS et à la CARFO	Annuaire CNSS/CARFO	DGESS	ND	100%	100%	100%						
IEA.1.1.5 .3	Proportion des travailleurs jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO	Annuaire CNSS/CARFO	DGESS	ND	100%	100%	100%						
Axe stratégique 2 de la politique sectorielle : La promotion de l'emploi productif et décent													
Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la dynamique la création d'emplois productifs et décents													
Effet attendu EA 2.1.1 : La création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie est accrue													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.2.1.1 .1	Nombre moyen d'emplois décents créés par an	Rapport de suivi de l'emploi	ONEF	22 700 (2015)	50 000	50 000	50 000						
Effet attendu EA 2.1.2 : l'accès à l'emploi de la main d'œuvre notamment les jeunes et les femmes est amélioré													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.2.1.2 .1	Taux d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de l'Emploi	Etude	DGIPE	10% (2015)	20%	22%	25%						
<b>Effet attendu EA 2.1.3 : L'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée</b>													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.2.1.3 .1	Taux d'insertion des bénéficiaires de la formation technique et professionnelle	Etude	DGIPE	ND	60%	70%	80%						
IEA.2.1.3 .2	Revenu moyen mensuel tiré d'un emploi	Etude	DGIPE	ND	150 000	170 000	192 000						
<b>Effet attendu EA 2.1.4 : Les micro et les petites entreprises sont promues</b>													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.2.1.4 .1	Nombre de micro et petites entreprises créées par le service public de l'Etat	Rapports	DGIPE	23 729 (2015)	40 000	50 000	60 000						
IEA.2.1.4 .2	Taux de succès des entreprises créées	Etude	DGIPE	ND	75%	86%	90%						
<b>Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels</b>													

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

**Effet attendu EA 2.2.1 : L'organisation et le fonctionnement des unités économiques sont renforcés**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.2.2.1.1	Nombre d'unités économiques dont l'organisation et le fonctionnement sont renforcés	Rapports	DGIPE	1 162	8 412	18 500	20 137						
IEA.2.2.1.2	Nombre d'unités économiques formalisées	Etude	DGIPE	8 561 (2014)	60 366	89 000	140 854						
IEA.2.2.1.3	Nombre d'acteurs de l'économie informelle formés/sensibilisés	Rapports	DGIPE	1 162	8 412	15 000	20 137						

**Effet attendu EA 2.2.2 : L'emploi formel dans l'économie est accru**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.2.2.3.1	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	Rapport de suivi de l'emploi	ONEF	6,6% (2014)	15%	27%	40%						

**Axe stratégique 3 de la politique sectorielle : Promotion de la protection sociale**

**Objectif stratégique : 3.1 : Promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'Assurance maladie universelle**

**Effet attendu EA 3.1.1 : l'augmentation du nombre de bénéficiaire des prestations de sécurité sociale, des mutuelles sociales et de l'Assurance maladie universelle**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

				2016				7	8	9	0	1	(1=Oui, 0=Non)
IEA.3.1.1.1	Nombre d'assurés volontaires	annuaire CNSS/annuaire du MFPTPS	CNSS	9394	19 394	25 387	33364						
IEA.3.1.1.2	Nombre de bénéficiaires des prestations des mutuelles sociales	rapport d'activité de la DPM/MFPTPS	DPM/MFPTPS	65436	1 935 916	3 856 750	10 935 000						
<b>Effet attendu EA 3.1.2 : la couverture sociale des travailleurs salariés est améliorée et étendue</b>													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
EA 3.1.2.1	Nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO (hommes/femmes)	annuaire du MFPTPS	CNSS	346304(dont 76528 femmes)	470801(dont 104040)	595298	645096(dont 142557)						
EA 3.1.2.2	Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension (hommes/femmes)	annuaire du MFPTPS	CNSS/ CARFO	7%	15%	20%	50%						
EA 3.1.2.3	Taux de relèvement des pensions par catégorie	Rapport DGPS	DGPS/MFPTPS										
EA 3.1.2.4	Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite (hommes/femmes)	Rapport CNSS/CARFO	CNSS, CARFO	ND	60%		80%						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

**Effet attendu EA3.1.3 : le système national d'assurance maladie pour tous est promu**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
EA3.1.3.1	Le taux de couverture de l'AMU	rapport d'activité du ST/AMU	ST-AMU	0%	25%	50%	79%						

**Objectif stratégique : 3.2 : Promouvoir la sécurité et santé au travail**

**Effet attendu EA 3.2.1 : La prévention des risques professionnels et la prise en charge médicale sont améliorées**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.3.2.1.1	Nombre d'accidents du travail pour 1 million de travailleurs	annuaire du MFPTPS	MFPTPS	6063,85	3031	2281	1500						
IEA.3.2.1.2	Proportion des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST victimes d'un risque professionnel	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	2,16%	1,90%	1,70%	1%						
IEA.3.2.1.3	Taux de réalisation des visites des lieux de travail des entreprises affiliées à l'OST	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	91,99%	95%	97%	100%						
IEA.3.2.1.4	Taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public ;	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	23,97%	50%	60%	75%						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.3.2.1.5	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST à la visite médicale du secteur privé;	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	79,38%	90%	92%	95%							
IEA.3.2.1.6	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST aux séances de sensibilisation	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	75,09%	80%	85%	90%							
IEA.3.2.1.7	Proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou en matière de sécurité et santé au travail.	Rapport d'activités du MFPTPS	MFPTPS	50%	70%	78%	90%							
IEA.3.2.1.8	Incidence de fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées à l'OST	bilan des plans d'actions de l'OST	OST	1,07%	0,90%	0,75%	0,60%							
<b>Effet attendu EA 3.2.2 : La prise en charge des travailleurs est renforcée</b>														
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
EA 3.2.2.1	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CNSS	annuaire de la CNSS/ annuaire du MFPTPS	CNSS	83%	87%	90%	95%							

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

EA 3.2.2.2	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CARFO	annuaire de la CARFO/ annuaire du MFPTPS	CARFO	9,10%	25%	50%	75%						
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	-------	-------	-----	-----	-----	--	--	--	--	--	--

**Objectif stratégique 3.3 : Améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille**

**Effet attendu EA 3.3.1 : La protection de l'enfant est renforcée**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.3.3.1.1	Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés	Annuaire statistique MFSNF	DGPEA/MFSNF	850 (dont 345 filles)	500 (dont 135 filles)	400 (dont 118 filles)	300 (dont 95 filles)						
IEA.3.3.1.2	Nombre d'enfants privés de famille pris en charge	Annuaire statistique MFSNF	DGPEA/MFSNF	742 (dont 393filles)	480 (dont 252 filles)	400 (dont 205 filles)	350 (dont 180 filles)						
IEA.3.3.1.3	Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge	Annuaire statistique MFSNF	INEFPRO, MEADO/MFSNF	42%	53%	60%	70%						
IEA.3.3.1.4	Proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant	Annuaire statistique MFSNF	SP/CNE	30%	50%	70%	100%						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.3.3.1.5	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	Annuaire statistique MFSNF	CMLS/MFSNF	45%	70%	75%	80%						
IEA.3.3.1.6	Nombre d'enfants en situation de rue	Annuaire statistique MFSNF	DGPEA/MFSNF	9313 (7564 garçons, 1749 filles)	7000 (5685 garçons, 1315 filles)	5500 (4350 garçons, 1150 filles)	4000 (3249 garçons, 751 filles)						
IEA.3.3.1.7	Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	Annuaire statistique MFPTPS	MFPTPS	41% (2014)	25%	20%	15%						
<b>Effet attendu EA 3.3.2 : l'offre éducative/encadrement de la prime enfance est améliorée</b>													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.3.3.2.1	Taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime enfance	Annuaire statistique MFSNF	DGEPEA/MFSNF	0,05%	1,50%	3%	5%						
<b>Effet attendu EA 3.3.3 : la protection de la famille est renforcée</b>													
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	
IEA.3.3.3.1	Proportion de cas de conflits familiaux résolus	Annuaire statistique MFSNF	DGPFG/MFSNF	27,60%	30%	35%	40%						
IEA.3.3.3.2	Nombre de familles vulnérables bénéficiaires	Annuaire statistique	DGPFG/MFSNF	225	600	800	1000						

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

d'AGR														MFSNF											
Effet attendu EA 3.3.4 : l'éducation sociale est promue																									
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)												
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021													
IEA.3.3.4.1	Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	Annuaire statistique MFSNF	DGPFG/MFSNF	2490	2000	1700	1300																		
IEA.3.3.4.2	Rayon moyen d'accès à un service social	Annuaire statistique MFSNF	DGPFG/MFSNF	50 km	40 km	30 km	20 km																		
Objectif stratégique 3.4 : Renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires																									
Effet attendu EA 3.4.1 : La protection et la promotion des personnes handicapées sont assurées																									
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)												
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021													
IEA.3.4.1.1	Proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	3%	30%	40%	50%																		
IEA.3.4.1.2	Proportion des personnes handicapées actives occupées	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	2%	20%	50%	70%																		
IEA.3.4.1.3	Proportion des recommandations mises en œuvre en matière de	Annuaire statistique MFSNF	SP/COMUD-H	20%	30%	40%	50%																		

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

	promotion des droits des personnes handicapées													
<b>Effet attendu EA 3.4.2 : La protection des personnes âgées est assurée</b>														
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.3.4.2.1	Proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	5%	50%	70%	80%							
<b>Effet attendu EA 3.4.3 : La solidarité nationale est renforcée</b>														
Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.3.4.3.1	Nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	926 (dont 922 femmes)	750 (dont 746 femmes)	600 (dont 596 femmes)	450 (dont 446 femmes)							
IEA.3.4.3.2	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	ND	75%	78%	80%							
IEA.3.4.3.3	Nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité	Annuaire statistique MFSNF	DGSN/MFSNF	ND	2000	4000	6000							
IEA.3.4.3.4	Montant des ressources mobilisées	Annuaire statistique	DGSN/MFSNF	20528940	200000000	400 000 000	600000000							

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

MFSNF

**Effet attendu EA 3.4.4 : la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.3.4.4.1	Délai moyen de réaction aux urgences	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONASUR/MFSNF	48H	48H	24H	24H							
IEA.3.4.4.2	Taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/réhabilitation	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONASUR/MFSNF	10%	20%	30%	40%							

**Axe stratégique 4 de la politique sectorielle : Autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre**

**Objectif stratégique 4.1 : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme**

**Effet attendu EA 4.1.1 : L'autonomisation socio-économique de la femme est promue**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.4.1.1.1	Proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles	Annuaire statistique MFSNF	DGAEF/MFSNF	21%	50%	50%	50%							
IEA.4.1.1.2	Proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes	Annuaire statistique MFSNF	DGAEF/MFSNF	38,14%	42%	50%	50%							

**Effet attendu EA 4.1.2 : L'autonomisation socio-politique de la femme est assurée**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs	Cibles	Réalizations	Cibles
------	---------------------	--------	-------------	---------	--------	--------------	--------

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

				de référence 2016	2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	atteintes (1=Oui, 0=Non)
IEA.4.1.2.1	Proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs)	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONAP Genre/MFSNF	14,79%	20%	25%	30%						
IEA.4.1.2.2	Nombre de femmes victimes de violences enregistrées	Annuaire statistique MFSNF	DGPPF/MFSNF	108	50	35	25						

**Objectif stratégique 4.2 : Réduire les inégalités du genre**

**Effet attendu EA 4.2.1 : L'égalité et l'équité entre les sexes sont promues**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021		
IEA.4.2.1.1	Indice SIGI (inégalité sociale et égalité homme/femme)	Annuaire statistique MFSNF	DGESS/MFSNF	23%	22%	18%	15%							

**Effet attendu EA 4.2.2 : L'institutionnalisation du genre est renforcée**

Code	Indicateurs d'effet	Source	Responsable	Valeurs de référence 2016	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2020	2023	2027	2017	2018	2019	2020	2021	

**Objectif stratégique (référentiel national) : Promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso**

IEA.4.2.2 .1	Proportion du budget de l'Etat alloué à la promotion du genre	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONAP-genre/MFSNF	1%	3%	4%	5%							
IEA.4.2.2 .2	Proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant le genre	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONAP-genre/MFSNF	35%	100%	100%	100%							
IEA.4.2.2 .3	Proportion de cellules ministérielles/institutionnelles pour la promotion genre fonctionnelles	Annuaire statistique MFSNF	SP/CONAP-genre/MFSNF	40%	100%	100%	100%							

### Annexe 3 : Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants du secteur

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Coût total (milliards de francs CFA)	Programmation financière					Structures responsables	Taux d'exécution physique (%)	Taux d'exécution financière (%)
			2016	2017	2018	2019	2020		[Période écoulée]	[Période écoulée]
<b>Axe stratégique 1 : promotion du travail décent</b>										
<b>Objectif stratégique 1.1 : améliorer la gouvernance du marché du travail</b>										
1	Construire onze (11) bourses de travail et Réfectionner deux (02) bourses de travail	6,323	0,435	1,053	1,161	1,274	2,4	DAF-MFPTPS		/1,053
2	Construire les inspections de travail	0,824008	0,025	0,79901				DAF-MFPTPS		
3	Construire le centre de l'éducation ouvrière	2,727		0,02	0,707	0,975	1,025	DAF-MFPTPS		/0,02
4	Construire les instituts régionaux de l'administration et de la magistrature	9,535		0,85	4,205	2,24	2,24	DAF-MFPTPS		91,76%
5	Relire la loi 028/2008 /AN portant code du travail	0,22	0,11	0,025	0,075	0,01		DGT-MFPTPS	100%	
6	Relire la loi 15 portants régimes de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso	0,035		0,035				DGPS-MFPTPS		/0,18
7	Relire la loi 22 portants régimes de prévention et de réparation des risques professionnels applicables aux agents de la fonction publique aux militaires et aux magistrats	0,03		0,03				DGPS-MFPTPS		/0,15
<b>Axe stratégique 2 : la promotion de l'emploi productif et décent</b>										
<b>Objectif stratégique 2.1 : renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents</b>										
8	Reformer les fonds nationaux de financement sous tutelle du MJFIP et les rendre opérationnels	12,504		0,004	0,5	5	7	DGIPE/MJFIP		
9	Reformer le CNEFP et assurer son fonctionnement	2,515	0,0075	0,0075	0,2	0,8	1,5	DGIPE/MJFIP	1%	0,30%

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Coût total (milliards de francs CFA)	Programmation financière					Structures responsables	Taux d'exécution physique (%)	Taux d'exécution financière (%)
			2016	2017	2018	2019	2020		[Période écoulée]	[Période écoulée]
10	Renforcer la création d'emplois dans le secteur agro-sylvo pastoral	39,112		9,778	9,778	9,778	9,778	DGIPE/MJFIP		
11	Reformer l'ANPE et assurer son fonctionnement	5,12		0,02	1	1,7	2,4	DGIPE/MJFIP		
12	Renforcer la création d'emplois verts et des emplois dans les TIC	6,4			1,5	2,2	2,7	DGIPE/MJFIP		
13	Promouvoir l'insertion professionnelle des primo demandeurs d'emplois et des autres groupes spécifiques	21,2		5,3	5,3	5,3	5,3	DGIPE/MJFIP		
<b>Objectif stratégique 2.2 : promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels</b>										
14	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels	8,064		0,02	0,5	3,772	3,772	DGIPE/MJFIP		
<b>Objectif stratégique 2.3 : renforcer la gouvernance du marché du travail</b>										
15	Renforcer l'opérationnalité et des capacités de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE)	14		3,5	3,5	3,5	3,5	DGIPE/MJFIP		
<b>Axe stratégique 3 : promotion de la protection sociale</b>										
<b>Objectif stratégique 3.1 : promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'Assurance maladie universelle (AMU)</b>										
16	Opérationnaliser le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)	105,012		2,65	9,33	38,9	54,132	DGPS-MFPTPS		26,50%
17	Mettre en œuvre le plan stratégique de développement des mutuelles sociales	0						DGPS-MFPTPS		
<b>OS 3.2 : Promouvoir la sécurité et santé au travail</b>										
18	Elaborer un plan stratégique de Sécurité et Santé au Travail	0,03		0,03				DGPS-MFPTPS		/0,50

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Coût total (milliards de francs CFA)	Programmation financière					Structures responsables	Taux d'exécution physique (%)	Taux d'exécution financière (%)
			2016	2017	2018	2019	2020		[Période écoulée]	[Période écoulée]
16	Mettre en œuvre le Plan stratégique de développement 2016-2020 de l'Office de Santé des Travailleurs (OST)	18,02	2,875	3,955	4,27	3,58	3,34	OST/MS		22,39%
<b>Objectif stratégique 3.3 : améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille</b>										
17	Programme national de lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpaillage et carrières artisanales au Burkina Faso 2015-2019	26,003	7,78	5,26	5,329	7,634		DGEPEA/MFSNF		
18	Elaborer un plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants	0,035		0,035				DGPS-MFPTPS	100%	0,035
19	projet de prise en charge des enfants et jeunes en situation de rue (PEC-EJSR)	24,997892			8,57	9,176	7,25189	DGEPEA/MFSNF		
20										
21	projet de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV)	37,377253			13,4658	13,7158	10,1958	CMLS; DGEPEA/MFSNF		
22	Réhabilitation du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya	1,124		0,5	0,624			DAF/MFSNF		
23	Réhabilitation des centres de production et de formation de Niassan et Débe (Sourou)	0,1				0,1		DAF/MFSNF		
24										
<b>Objectif stratégique 3.4 : renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires</b>										
25	Promouvoir la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités	2,5		0,625	0,625	0,625	0,625	FONA-DR-MFPTPS	34%	25,10%
26	projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso	0,75			0,22	0,27	0,26	DGSN; SP/COMUD/H		
27	Projet handicap et inclusion sociale	1,179269			0,52352	0,32788	0,32788	DGSN; SP/COMUD/H		

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Coût total (milliards de francs CFA)	Programmation financière					Structures responsables	Taux d'exécution physique (%)	Taux d'exécution financière (%)
			2016	2017	2018	2019	2020		[Période écoulée]	[Période écoulée]
28	Initiative « un département, un service social »	0,046	0	0,01	0,12	0,024		DDII/MFSNF		
<b>Axe stratégique 4 : autonomisation socio-économique de la femme et promotion</b>										
<b>OS 4.1 : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme/OS 4.2 : Réduire les inégalités du genre</b>										
29	Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF)	28,799223	1,73782	7,25715	7,13157	6,90892	5,66377	DGAEF/MFSNF		
30	Projet de création d'une agence d'octroi de crédits sociaux aux jeunes filles et aux femmes	55	25	20	5	5		DGAEF/MFSNF		
31	Projet des centres de production et de formation pour jeune fille de Niassan et Débé (Sourou)	12	5	5	1	1		INEFPRO/MFSNF		
32	Projet de mise en place d'un think tank pour la promotion de l'entreprenariat féminin	35	10	10	10	5		DGAEF/MFSNF		

#### **Annexe 4 : Clarification des concepts : travail, emploi et protection sociale**

- 1. Auto-emploi :** désigne un emploi où l'employé et l'employeur constituent une seule et même personne physique. Autrement dit, c'est un emploi indépendant ou un emploi occupé à son propre compte.
- 2. Chômeur est toute personne en âge de travailler qui :**
  - est sans emploi, c'est-à-dire n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une période de référence ;
  - est capable de travailler ;
  - est disponible pour occuper un emploi ;
  - cherche activement un emploi ou en a trouvé un qui commence ultérieurement.
- 3. Économie informelle :** L'économie informelle est une activité économique qui n'est soumise ni à une imposition ni à une surveillance d'un gouvernement, et qui n'est pas incluse dans le produit national brut (PNB) d'un gouvernement, par opposition à l'économie formelle.
- 4. Emploi :** se définit comme un poste de travail permettant à un individu de produire un bien ou un service en échange d'une rémunération ou d'un profit. Autrement dit, c'est toute activité qui permet à une personne de recevoir un salaire en espèce ou en nature en vue de satisfaire les besoins de la vie.
- 5. Emploi direct :** C'est un emploi résultant d'activités internes à un processus déterminé de production de biens et de services se rapportant à une structure de financement, un projet ou un programme. C'est un emploi dont la création ou la transformation est la conséquence directe d'une intervention ou d'une action.
- 6. Emploi indirect :** C'est un emploi qui résulte d'activités connexes à un processus de production de biens et de services. Ce sont des activités qui se développent généralement en amont et/ou en aval du processus concourant à sa réalisation à travers la fourniture de biens et de services nécessaires.  
Ainsi, un emploi sera considéré comme indirect par un Fonds de financement, un projet ou un programme quand sa création ou sa transformation est la conséquence indirecte de son intervention. L'emploi est dit indirect quand il est intimement lié à l'emploi direct, c'est-à-dire qu'il ne serait pas créé si l'emploi direct n'existait pas.
- 7. Emplois vulnérables :** ce sont les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés
- 8. Employabilité** est un concept qui revêt une triple dimension :  
D'abord elle s'entend de la possibilité de s'insérer dans une entreprise qui a besoin de compétences ;  
Ensuite, elle constitue la possibilité de créer son propre emploi grâce à des compétences acquises dans un métier ;  
Enfin, c'est la possibilité d'être plus compétent et plus productif dans l'exercice d'un emploi pour le conserver ou pour avoir une promotion.
- 9. Équité :** c'est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur.
- 10. Filets de protection sociale :** Ces filets atténuent les effets de la pauvreté et d'autres risques sur les ménages vulnérables. Ils peuvent être privés ou informels, par exemple lorsque les membres de la famille dans différents ménages se soutiennent mutuellement dans les moments difficiles en fournissant de l'argent, de la nourriture, de la main-d'œuvre ou un toit.

Des programmes officiels, gérés par des gouvernements, des organismes donateurs ou des ONG fournissent un revenu supplémentaire ou des programmes de transfert en nature, des subventions et des programmes de travaux publics à forte main-d'œuvre. Les filets de protection sociale comprennent également des programmes qui assurent l'accès aux services publics essentiels, notamment la gratuité des services de soins de santé et les bourses d'études.

- 11. Filets sociaux de sécurité** sont des programmes de transferts directs non contributifs, réguliers et prévisibles, ciblant les pauvres ou individus vulnérables c'est-à-dire des individus incapables de satisfaire leurs propres besoins fondamentaux, ou risquant de tomber dans la pauvreté à cause de chocs exogènes ou de circonstances socioéconomiques, telles que l'âge, la maladie, le handicap ou la discrimination. et qui visent à accroître directement leur consommation ou leur accès aux services sociaux de base.
- 12. Genre** : Le « genre » renvoie aux rôles, droits et responsabilités socialement construits que chaque communauté considère appropriés pour les hommes et les femmes, tandis que le mot « sexe » renvoie aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Nous sommes de sexe masculin ou féminin à la naissance, mais nous apprenons auprès de nos familles et de nos sociétés à être des filles, des garçons, des femmes et des hommes.
- 13. Insertion professionnelle** : C'est un processus qui permet à un individu ou à un groupe d'individus d'entrer sur le marché de travail dans les conditions favorables à l'obtention d'un emploi. Elle découle d'une stratégie à la fois volontaire et individuelle. Les postulants à la recherche d'un emploi doivent réunir les ressources nécessaires à leur insertion professionnelle sous la forme de savoir, de savoir-faire, voire de capitaux financiers dans le cadre d'une création d'entreprise.
- 14. Main-d'œuvre** : C'est l'ensemble des personnes en âge de travailler qui ont effectivement un emploi et celles qui sont au chômage. C'est la force de production au sein d'une économie.
- 15. Mutuelles sociales** : « groupement qui, essentiellement au moyen des cotisations de ses membres, se propose de mener, dans l'intérêt de ceux-ci et de leurs ayants droit, une action de prévoyance, d'entraide et de solidarité visant la prévention »
- 16. Politiques actives** : ce sont des programmes et des politiques mis en place par les administrations publiques sur le marché du travail afin d'encourager les chômeurs à retrouver un emploi. Les politiques actives du marché du travail comprennent des efforts pour créer des emplois par des programmes de travaux publics qui stimulent l'emploi, b) une aide à l'embauche, c) la promotion des PME et de l'emploi indépendant, la formation professionnelle et le recyclage et e) des programmes de développement des compétences et de l'employabilité. Ces politiques peuvent s'avérer très efficaces pour favoriser la participation des femmes au marché du travail, faciliter la transition entre l'école et le marché du travail et combattre le chômage.
- 17. Politiques Passives** : ce sont des mesures publiques pour soutenir l'emploi et les prestations sociales, comprenant l'aide au revenu, l'assurance-chômage et la législation du travail, des régimes de sécurité sociale et des dispositions relatives à la protection de la maternité.
- 18. Population en âge de travailler** : c'est l'ensemble des personnes âgées de 16 à 64 ans.
- 19. Population occupée** : c'est la part des personnes employées dans la population en âge de travailler.
- 20. Politiques actives du marché du travail** : Ce sont des programmes et des politiques mis en place par les administrations publiques sur le marché du travail afin d'encourager les chômeurs à retrouver un emploi. Les politiques actives du marché du travail comprennent :
  - des efforts pour créer des emplois par des programmes de travaux publics qui stimulent l'emploi;

- une aide à l'embauche ;
- la promotion des PME et de l'emploi indépendant ;
- la formation professionnelle et le recyclage et e) des programmes de développement des compétences et de l'employabilité. Ces politiques peuvent s'avérer très efficaces pour favoriser la participation des femmes au marché du travail, faciliter la transition entre l'école et le marché du travail et combattre le chômage.

**21. Politiques passives du marché du travail :** Mesures publiques pour soutenir l'emploi et les prestations sociales, comprenant l'aide au revenu, l'assurance-chômage et la législation du travail, des régimes de sécurité sociale et des dispositions relatives à la protection de la maternité.

**22. Protection sociale :** selon la PNPS, la protection sociale est un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi.

**23. Risques sociaux :** Evénements pouvant survenir à tout individu et provoquant pour lui soit des dépenses importantes, comme la maladie ou la maternité, soit une diminution sensible de ses revenus habituels, comme le chômage ou la vieillesse, et nécessitant donc une prise en charge collective. Parmi les risques sociaux, on peut classer les événements suivants: maladie, maternité, invalidité, vieillesse, accident du travail, maladie professionnelle, décès, charges de famille et chômage.

**24. Sous-emploi :** c'est la situation d'une personne qui, soit :

- est recruté en dessous de son niveau d'instruction ;
- perçoit une rémunération inférieure à la rémunération normale liée au poste de travail qu'il occupe ;
- travaille pour un volume horaire journalier inférieur à celui fixé par la législation du travail en vigueur; et qui souhaite travailler plus.

**25. Santé et sécurité au travail :** c'est l'ensemble des méthodes et techniques visant à supprimer ou à limiter les effets nuisibles des activités professionnelles sur la santé physique et mentale du travailleur et sur son environnement de travail.

**26. Travail :** au sens statistique c'est toute activité effectuée par les personnes de tout sexe ou de tout âge afin de produire des biens et de fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur propre consommation.

Au sens économique, c'est un facteur de production. C'est la force physique ou intellectuelle fournie par une personne dans le cadre de la production.

**27. Travail décent :** au sens du BIT, il renvoie à un emploi productif et librement choisi, respectant les droits fondamentaux au travail, procurant un revenu adéquat et en assurant la sécurité inhérente à la protection sociale.